



Le mot du maire

Le conseil municipal a voté à l'unanimité en avril le budget pour 2016.

Celui-ci s'inscrit dans un contexte difficile de restriction des finances publiques qui impacte également fortement notre commune.

Il a en effet fallu absorber l'impact des baisses de dotations de l'État, tout en supportant les nouvelles charges obligatoires comme par exemple la mise en place de la réforme des rythmes scolaires. Ceci tout en continuant à entretenir nos bâtiments et routes... et offrir les mêmes services à la population.

Cependant, la bonne maîtrise de nos charges et le niveau de financement élevé de nos investissements nous ont permis de mener à bien de nombreux travaux ces dernières années, sans faire appel à l'emprunt.

Pour l'année 2016, le budget que nous avons élaboré, d'une ambition réaliste, a été adopté sans augmentation de la fiscalité et il en est de même depuis maintenant 15 ans.

Il est celui d'une année charnière entre la concrétisation future de projets indispensables (rénovation des routes de montagne, création de la place du village ou dans quelques années rénovation de notre école) et les acquisitions foncières. En effet, cette année aura été marquée par l'opportunité, d'acquérir des domaines d'une importance capitale et stratégique pour l'avenir de notre commune comme le sont l'ensemble immobilier de l'hôtel Fourrât ainsi que les propriétés issues de la succession Queyras situées autour du parc du château et les parcelles constituant le stade de football. .../...

Ces acquisitions s'inscrivent dans un contexte plus global de reconquête de notre centre village et dans la perspective d'une déviation que les récentes rencontres et communications ne font que renforcer. L'annonce de l'inscription de la déviation dans le contrat de plan État Région en cours ne fait qu'accentuer notre détermination.

Autour du lac, la saison estivale se prépare, une nouvelle dynamique est en place :

- *Le snack du Micky Bar a fait l'objet d'une délégation de service public afin d'étendre l'amplitude horaire journalière et la période d'ouverture annuelle, ayant constaté une demande récurrente du public à ce niveau depuis quelques années.*

- *Le camping municipal du lac fait l'objet de nouveaux investissements, trois chalets en bois ont été installés, ils permettront de diversifier l'offre d'accueil et d'hébergement proposée et souhaitée par la clientèle des campings. Une nouvelle terrasse permet également d'accueillir les campeurs dans un lieu convivial.*

Depuis le 20 juin, à notre grande satisfaction, l'épicerie « Chez Pilou » est à nouveau ouverte, c'est désormais Paul Émile Reynaud qui vous accueillera. Ce jeune et dynamique commerçant aura à cœur de vous satisfaire et de vous servir dans des locaux rénovés et embellis.

L'avenir et le maintien de nos commerces de proximité sur la commune est une de nos priorités. Ils ne seront assurés qu'avec l'effort conjugué des collectivités locales, des commerçants et de nos populations conscientes du service et du rôle de ces petits commerces

Autre sujet d'importance : la station d'épuration de la commune se dessine. Elle sera implantée entre le stade de foot et la voie ferrée répondant ainsi à la réglementation d'éloignement minimale des habitations. Cet équipement est financé par la Communauté de Communes du Pays des Écrins dans le cadre de sa compétence assainissement.

Par ailleurs la celle-ci achève son programme de signalétique commerciale sur notre commune, elle le complétera prochainement par quelques panneaux signalant les divers producteurs locaux non signalés initialement.

En ce début d'été, et comme chaque année à l'approche de la saison estivale, les festivités sont nombreuses sur la commune :

- *Le critérium national de modélisme naval Ufolep, organisé sur le lac par l'association Loisirs et Culture en mai, a été un joli succès.*

- *Le tout nouveau Comité des Fêtes nous a préparé un beau programme pour cet été, un programme qui a commencé par le picnic des voisins précédé de la fête de l'école dans le parc de l'Espace Château. Puis arrivera le vide grenier le dimanche 17 juillet et enfin la traditionnelle fête de la Saint Laurent du 12 au 14 août.*

Enfin, comme chaque année au printemps et grâce à toutes celles et ceux qui participent aux différentes corvées, nos canaux, nos sentiers, nos berges de torrents, nos adoux, notre patrimoine sont entretenus et mis en valeur. Cette contribution est aujourd'hui indispensable au maintien de notre cadre de vie

Toute cette dynamique passe bien évidemment par les associations dont je salue à nouveau la vitalité et l'engagement mais aussi la lucidité et la pertinence de leurs actions tout au long de l'année

**Bon été à toutes et à tous
à La Roche de Rame**

Michel FRISON



Un Rochon sur le toit de l'Afrique

Coup de chapeau à Bernard Abeil qui a réussi l'ascension du KILIMANJARO le 11 mars 2016.

Le Kilimanjaro culmine à quelques 5895 m et son ascension nécessite une semaine de marche dans des conditions difficiles (manque d'oxygène, pluie, neige...).



La commune a désormais sa page Facebook.
Vous trouverez toutes les informations relatives à la vie de la commune.

Retrouvez-nous sur : Commune de la Roche de Rame



Pour participer aux prochaines élections politiques de 2017, il faut être inscrit sur les listes électorales, rapprochez-vous de votre mairie avant le 31 décembre 2016.

Date des prochaines élections :

- Présidentielles : 23 avril et 7 mai 2017

(22 avril et 6 mai 2017 en Guadeloupe, Martinique, Guyane, Saint-Pierre-et-Miquelon, Saint-Barthélemy, Saint-Martin et Polynésie française)

- Législatives : 11 et 18 juin 2017

(10 et 17 juin 2017 pour certains départements et collectivités d'outre-mer, le 4 juin 2017 pour les députés des Français établis hors de France).

TIPI (Titres payables sur Internet)

La commune de La Roche de Rame en collaboration avec la Direction générale des finances publiques, facilite le paiement de vos factures, il est désormais possible de les régler par Carte Bancaire sur un site sécurisé : <https://www.tipi.budget.gouv.fr/tpa/accueilportail.web>

État civil

Naissances

SEMIOND ROUSSON Marie Dora Colette,
née le 3 janvier 2016

BONNAFFE Anthony, Laurent, Jean,
né le 4 janvier 2016

PERALDO Mathieu, Hubert, Jean-Pierre,
né le 13 janvier 2016

MYON Balthazar, Zdig, Marius,
né le 1^{er} février 2016

BEL Diane Suzanne, née le 26 février 2016

BERTHIER Mélanie, Jeanne,
née le 15 avril 2016

BECQ Tristan Tony, né le 22 avril 2016

BLOC Zoé Mélissa, née le 13 mai 2016

Décès

PONS Paulette Jeanne épouse QUEYRAS,
décédée le 24 novembre 2015

LE BOUEDEC Marie-Louise Françoise
épouse FLANDIN, décédée le 23 décembre 2015

FOURRAT André Robert, décédé le 27 décembre 2015

ADAMEC Jean Joseph, décédé le 9 février 2016

AILLAUD André Frédéric, décédé le 10 février 2016

REYNAUD Louis décédé le 15 février 2016

POULLILIAN Lionel Laurent, décédé le 2 avril 2016

CHIENNO Robert, décédé le 20 avril 2016

AILLAUD Jeannot Alphonse, décédé le 6 juin 2016

MASSIEYE Nelly, décédée le 27 juin 2016

COMBAL Simone, décédée le 12 juillet 2016

Ils nous ont quitté

Depuis l'automne, nombre de familles de LA ROCHE DE RAME sont douloureusement éprouvées par la disparition d'un proche.

Nous tenons à saluer particulièrement la mémoire de Lionel POULLILIAN, Marie-Louise FLANDIN, Louis REYNAUD, Jeannot AILLAUD, Robert CHIENNO, André FOURRAT, Laurent ALBRAND, Nelly MASSEYE et Simone COMBAL.

Avec ces disparitions, notre village perd quelques-unes de ces figures.

Nous les connaissions tous et tenons à réaffirmer à leurs familles toute notre sympathie.

La famille Reynaud remercie chacun d'entre vous pour avoir accompagné Louis lors de son dernier grand voyage. Que chacun soit ici remercié pour toutes les marques d'amitié, de soutien et de solidarité.

Les dons versés en faveur d'une institution pour enfants groenlandais (500 € à ce jour), en mémoire de Louis, seront transmis par Luc Moreau, glaciologue et ami de la famille, lors de son prochain voyage au Groenland en juin.

Lequel nous a donné tous les détails lors de sa conférence sur « Les glaciers du monde » à la salle des associations de la Roche de Rame le mardi 19 juillet.



Oriane Abrard, Line Graciet,
Tom Riche, Jason Certain

Le conseil Municipal jeune s'est mis au travail.

Janvier :

Le CMJ a eu la parole pendant le comité de pilotage des activités du vendredi après-midi.

Ils avaient recueilli les idées de leurs camarades d'école.

Février :

Conseil Municipal, présentation du conseil municipal jeunes.

Michel Frison et le conseil municipal

accueillent les quatre jeunes conseillers municipaux de la commune qui ont été élus. Un tour de table est fait pour demander aux jeunes les sujets qui leur tiennent particulièrement à cœur et les thèmes sur lesquels ils souhaitent travailler.

Mars : Invités pendant la première partie du conseil d'école.

De nombreux points ont été abordés comme :

La boue sous les marronniers, la fête de l'école, les sanitaires, les voyages scolaires.

Avril : réunion afin de constituer leur feuille de route et ils ne manquent pas d'idées !

Le CMJ

→ Souhaite rencontrer le comité des fêtes pour organiser une soirée Halloween.

→ Aimerais aider à l'amélioration du multisupport, ex: filets, nouvelle pelouse, demander un point d'eau, même s'il remarque que régulièrement celui-ci est abîmé volontairement.

→ Mettre en place des jeux pour enfants ex: une table de ping-pong robuste.

→ Comment donner aux promeneurs une information sur la faune, la flore du lac.

→ Création d'une boîte à idée, à thèmes.



L'écho de nos commerces



Le MICKY BAR

Jérémie PANCOL et Laure PHILLIPEAU vous y accueillent tous les jours de mi juin à mi septembre de 11 h à 22 h.

De nombreuses animations vous seront proposées tout au long de l'été.

Retrouvez toutes les infos sur facebook.com/lemickybar



Épicerie chez PILLOU

Paul Emile REYNAUD, une jeune gérant de 23 ans plein d'enthousiasme se lance dans l'aventure et vous propose toute une gamme de produits dans un décor renouvelé et chaleureux.

Chez PILLOU, vous trouverez des fruits et légumes frais, pain et fromage, produits locaux, l'alimentation générale.

L'épicerie est ouverte 7j/7 de 7 h 30 à 13 h et de 16 h à 20 h

Renseignements au 06 84 27 41 59 ou sur facebook.com/Epiceriechezpillou



Le Camping du Lac

Nouveautés 2016, location de chalet bois pour plus de confort, nos amis visiteurs peuvent désormais louer un véritable petit chalet.

2 modèles sont proposés :

Chalet de 24 m² (jusqu'à 6 personnes) et chalet de 35 m² (jusqu'à 7 personnes).

Nul doute que cette nouvelle offre touristique en satisfera plus d'un

....

Plus d'info sur camping-du-lac-05.fr ou au 06 82 04 70 71



Le Bar Central cherche repreneur

Situé à La Roche de Rame, dans un village entre Gap et Briançon, dans un bâtiment d'environ 100 m² comprenant la licence IV, Tabac, 2 salles de restaurant, capacité = 40 couverts + Bar + réserves + Cuisine + un logement F3 (2 chambres) + garage + Terrasse donnant sur le parc du château.

Location-vente du fond + location des murs + charges.

Se renseigner en Mairie de La Roche de Rame : 04 92 20 90 10

N'oubliez pas de vous approvisionner auprès de nos autres commerçants et producteurs locaux :

LAURENT ENSELME (maraicher), **Yves le BOULANGER** (pain et viennoiserie),

Franck VIOLIN et ROLAND GAUTHIER (apiculteurs) et **Aurélié ROUSSELOT** pressoir (jus de fruits).

Activités périscolaires

Le Vendredi 5 février 2016, à l'occasion des activités périscolaires, deux Mamans sont venues faire découvrir aux enfants une nouvelle recette de petits pains turques. Un très beau moment de partage. On les remercie pour cet instant chaleureux et nous espérons les revoir très bientôt dans l'atelier cuisine !



Centre social

A faire en famille !

La Communauté de communes du Pays des Écrins propose, à travers son Centre Socioculturel, une animation collective tout au long de l'année ouverte à toutes les familles du territoire.

Les soirées familles

Le Centre socioculturel ouvre ses portes à toutes les familles du territoire, une fois par trimestre, pour se rencontrer pendant un temps festif. Ces soirées peuvent être proposées sur toutes les communes du territoire. L'an dernier, ont été proposées une soirée celte, africaine et jeux de société.

Les sorties familles

Le Centre Socioculturel propose une fois par trimestre une sortie culturelle ou de loisirs à faire en famille. C'est un temps de partage qui offre l'occasion d'échanges et de dialogues entre les familles et avec les professionnels qui accompagnent. En 2015, nous sommes allées à la ferme de Jarjays, au théâtre de Briançon, base de loisirs d'Eygliers...

Ateliers parents / enfants pour les enfants non scolarisés

Le but est de renforcer le lien parents enfants à travers le jeu, dans un lieu de rencontre qui permet aux enfants de partager des jeux et activités et aux parents d'échanger entre eux.

L'atelier permet d'offrir aux parents une transition avant l'entrée à l'école.

Les mercredis pour tous (en association avec l'ALSH)

Le but est d'offrir un moment convivial et créatif à destination des parents et de leurs enfants avec la programmation d'une activité récurrente sur plusieurs séances.

Action éducative à l'école maternelle

C'est un dispositif mis en place à l'école maternelle par l'Éducation Nationale pour accompagner toutes les familles à mieux comprendre le fonctionnement de l'école et à préparer tout doucement les jeunes enfants à leur entrée à l'école.

L'animation a lieu entre 8h30 et 10h au cours de laquelle parents et enfants partagent une activité, un jeu (individuel ou collectif).

Vive les vacances

Le projet est de construire avec les familles un week-end de vacances. Elles peuvent ainsi exprimer leurs attentes sur le contenu du week-end. En 2015, le séjour a été organisé à Istres avec hébergement à la Maison Familiale de vacances.

Actions en direction de personnes isolées

Il s'agit de permettre à des personnes isolées de faire des rencontres par la mise en place de rencontres hebdomadaires en favorisant les échanges et le savoir-faire des participants.

Déviations de notre village, continuons la mobilisation...

Depuis de nombreux mois, le travail de sensibilisation et de mobilisation mené par la municipalité et l'association Déviation LRDR permet d'espérer des avancées significatives dans ce dossier.

Tous les éléments de compréhension de la situation (historique, situation actuelle, enjeux pour le village) ont été présentés à M^{me} DUVAL HUWART, directrice adjointe de cabinet au Ministère de l'aménagement du territoire, afin que les crédits nécessaires à la réalisation du projet soient inscrits lors de la révision des contrats de plan état région.

Ce projet, crucial pour l'avenir de notre village, est soutenu par l'ensemble des élus du département et de la région PACA. Le préfet de région nous a assuré que les études de projet de déviation seraient inscrites dans le contrat de plan état région 2015/2020.

La municipalité entend rester très fortement mobilisée, pour que les études soient mises en œuvre rapidement afin que se concrétise une réalisation du contournement du village la mieux adaptée à la situation et permettant d'augurer un aménagement du centre village convivial et attrayant.

Hôtel FOURRAT

1/ Historique

L'hôtel Fourrat ... nous le connaissons tous, il est pour les plus jeunes d'entre nous « ce vieil immeuble fermé depuis des lustres et jamais vendu », pour les autres il est le vestige d'un passé riche pour notre commune forte de la présence de deux hôtels, l'hôtel Abeil et l'hôtel Fourrat.

Nous avons tous pu voir des photos de cartes postales de l'hôtel Fourrat et de son annexe située à l'entrée sud du village. Construit à la fin du XIX^{ème} siècle il a été exploité par la famille Fourrat jusqu'à la fin des années 80.

2/ La description des bâtiments

L'ensemble immobilier est composé de plusieurs ensembles distincts :

- L'hôtel et la salle de restaurant ainsi que les cuisines qui occupent les parties situées au sud des bâtiments.
- Au Nord, et accolé aux locaux de l'hôtel, se trouve un immeuble composé de neuf appartements inoccupés depuis le milieu des années 80.



Au Nord Est un terrain à bâtir d'une surface d'environ 800 m² et jouxtant la voie communale allant du pont de la Fare à l'école.

A l'Est se situe le bâtiment appelé le pigeonnier d'une architecture caractéristique et remarquable.

Plus au sud se trouve un grand garage d'une surface de 140 m². L'ensemble de ces bâtiments et des terrains occupent une superficie de près de 4500 m² situé au cœur de notre village. De l'autre côté de la Route Nationale au droit de l'hôtel et situé « Sur Le Riou » se trouve un grand terrain pour partie constructible (terrain de tennis) occupé



dernièrement par des entreprises du bâtiment. A l'entrée sud du village se trouve « l'annexe de l'hôtel Fourrat avec en face du bâtiment une parcelle de terrain d'environ 600 m² située au Queyras »

3- Le contexte de l'acquisition

Après le décès de Madame Simone FOURRAT sa succession a souhaité mettre en vente les biens de la famille sur la commune en confiant un mandat unique à la Safer chargée, entre autres, d'une mission de développement local et d'animations foncières auprès des collectivités locales.

La Safer après une large publicité et après avoir étudié toutes les propositions a donc pu vendre l'ensemble du foncier bâti et non bâti.

4- Pourquoi acheter ?

La municipalité a toujours voulu être acteur de l'aménagement de son cœur de village.

Rappelons-nous les acquisitions du « château » conduites par la municipalité de Maurice DUC qui ont conduit quelques années plus tard au réaménagement global du parc, Lucéo et de « l'espace château ».

Plus récemment le « terrain Allard » ainsi que ceux situés autour du centre village permettront dans un avenir proche le réaménagement de la place du village.

L'hôtel Fourrat, ses dépendances ainsi que l'annexe et le terrain des Queyras sont tous situés au cœur du village, ils occupent une position stratégique pour notre village.

Leur acquisition prend dès lors tout son sens dans le contexte plus global d'une déviation qui, comme vous le lirez, revient sur le devant de la scène.

Il serait inconcevable et irresponsable de laisser à l'abandon des immeubles de cette importance au cœur de notre village ou pire livrés à des usages peu respectueux du voisinage et dégradant encore plus le cadre de vie des riverains de la nationale déjà impacté « par le trafic actuel ».

Les objectifs sont donc clairs :

- Palier à l'absence d'intérêt d'aménageurs privés
- Réhabiliter les bâtiments en vue de redynamiser le cœur du village
- Améliorer le cadre urbain et paysager du cœur du village

La municipalité a donc acquis l'ensemble de ces biens.

L'annexe de l'hôtel, le terrain situé au Queyras et le terrain de tennis ont été acquis directement auprès de la succession Queyras.

Le terrain « Sur Le Riou » fait actuellement l'objet d'une division parcellaire et d'une viabilisation en vue d'une revente prochaine permettant la construction de deux maisons.

L'ensemble immobilier de l'hôtel Fourrat a été acquis dans le cadre d'une convention de maîtrise d'ouvrage déléguée à la Communauté de Communes du Pays des Écrins.

Cette convention a pour but dans un premier temps de permettre :

- L'acquisition des bâtiments et du terrain donc le portage financier par la CCPE,
- L'étude de la valorisation des bâtiments.

Cette dernière étape menée par les élus de la commune assistés de la CCPE se fera en deux temps :

1- la conduite d'une étude de stratégie de revitalisation du centre village prenant en compte l'aménagement du centre village, les nouvelles acquisitions (maison Queyras et Hotel Fourrat), la nécessité d'une déviation de la RN 94,

2- la conduite d'une étude sur la valorisation des bâtiments de l'hôtel Fourrat avec :

- La conduite d'une étude d'opportunité (analyse et description et validation des besoins et des attentes) et de positionnement stratégique (habitat, espaces locatifs commerciaux ou publics ...)
- La conduite d'une étude de faisabilité sous les approches administratives, juridiques, techniques, réglementaires et économiques
- La présentation de scénarii d'aménagement
- La définition du coût estimatif des travaux et de fonctionnement
- La définition des aides financières mobilisables et des différents partenaires éventuels (bailleurs sociaux ...)
- L'identification de candidats potentiels

Cette démarche initiale limitée à deux ans permettra à terme la définition d'un projet précis, réfléchi à l'échelle du territoire et devrait se poursuivre par une phase travaux toujours sous maîtrise d'ouvrage déléguée.

Les coûts :

- Acquisitions hôtels Fourrat et dépendances	160.000 €
- Acquisitions annexes de l'hôtel, terrain des Queyras et sur le Riou	83 120 €
- Étude	40.000 €





• Briançonnais • Ecrins • Guillestrois • Queyras

Késako ??...

L'association du Pays Grand Briançonnais des Écrins au Queyras créée en avril 2006, s'est transformée au 1 janvier 2016 en **Pôle d'Équilibre Territorial et Rural (PETR) du Briançonnais Des Écrins du Guillestrois et du Queyras**.

Comme le Pays, le PETR est le regroupement de 4 Communautés de Communes :

- ☞ Communauté de Communes du Briançonnais
- ☞ Communauté de Communes du Pays des Écrins
- ☞ Communauté de Communes du Guillestrois
- ☞ Communauté de Communes des Escartons du Queyras

Territoire de projet, il associe 38 communes regroupées au sein de quatre Communautés de Communes, l'Escarton du Queyras, le Pays des Écrins, le Guillestrois et le Briançonnais. Ce territoire compte 34 014 habitants et couvre une superficie de 2 138 km², chaque territoire présente un dénominateur commun quant à sa vie économique et sociale, qui reste largement dominée et dépendante du tourisme d'été et d'hiver, moteur principal de l'économie du Pays. D'où la nécessité d'un développement équilibré et cohérent qu'il reste à bâtir, **durant l'année 2016** à partir des engagements et des orientations prioritaires données dans la Charte de développement du territoire et par le futur projet de territoire.

Le PETR va se construire autour :

- ☞ d'un Projet de Territoire qui définira les conditions et les actions en matière de développement économique, culturel et social, d'aménagement de l'espace, ou encore de promotion de la transition écologique.

Ce projet doit par ailleurs être compatible avec les SCoT applicables dans le périmètre du pôle.

- ☞ d'une Convention territoriale qui déterminera les missions déléguées au PETR par les EPCI et, le cas échéant par les Départements et les Régions, pour être exercées en leur nom.

- ☞ d'une Convention d'objectifs avec le Parc Naturel Régional du Queyras, précisant les conditions de coordination de l'exercice de leurs compétences sur leur périmètre commun.

- ☞ de la gestion des politiques contractuelles, dans la continuité de celle du Pays, avec notamment la Région dans les domaines du développement, de l'aménagement, de l'énergie et de la solidarité entre les territoires.

Dans le cadre de ses statuts, le PETR

- assure les tâches de coordination, d'animation et de mobilisation des différents acteurs publics et privés du territoire,
- conduit les réflexions et participe à l'élaboration de la stratégie territoriale et mène les études nécessaires à la mise en œuvre des projets économiques, sociaux, environnementaux, culturels, sportifs et touristiques d'intérêt collectif prévus dans le projet de territoire,

Le PETR est un établissement public sans fiscalité propre, il est soumis aux règles applicables aux syndicats mixtes.

En ce sens cette collectivité nécessite une organisation et un fonctionnement précis en mesure de répondre au code général des collectivités territoriales, les statuts du PETR donnant le cadre réglementaire du fonctionnement, des missions et des compétences du Pôle.



Si le projet de territoire, en cours d'élaboration, doit être adopté au cours de l'année 2016, d'autres programmes sont opérationnels qu'ils soient nouveaux ou bien le prolongement d'actions précédentes.

Gestion Intégrée des Risques Naturels (GIRN)

C'est au cours d'une réflexion sur les espaces forestiers dont les peuplements assurent une fonction de protection contre les risques naturels qu'un récent plan d'actions (2015-2018) a été approuvé par le «pays» et les instances financières.

Toutes les actions concernent les communes en lien avec l'ensemble des acteurs en charge de la gestion des risques naturels.

La mission GIRN est reconnue à l'échelle du massif alpin, elle fait partie d'un réseau scientifique. Elle est identifiée comme expert sollicitée par les instances institutionnelles.

Le fait d'appartenir à une Gestion Intégrée permet au territoire et à ses 38 communes de prétendre à des financements en matière de gestion des risques naturels.

Programme LEADER

La stratégie du territoire pour la période 2014-2020 s'est construite autour de la thématique « **sur quels points forts le territoire peut-il s'appuyer pour répondre aux enjeux et relever les défis de demain ?** »

La déclinaison de ces objectifs stratégiques s'est traduite en objectifs opérationnels il a été retenu le programme d'action suivant

1 - Agir pour des conditions de vie et d'installation plus accessibles,

☞ Fiche action 1a : Se mobiliser pour augmenter l'offre de logements et faciliter l'accès à l'habitat

☞ Fiche action 1b : Se mobiliser collectivement pour diminuer les dépenses énergétiques des logements

☞ Fiche action 1c : Encourager les initiatives pour une mobilité soutenable et durable

2 - Soutenir l'esprit d'initiative et d'entreprise,

☞ Fiche action 2a : Orienter sur les opportunités économiques et les besoins en compétences du territoire

☞ Fiche action 2b : Stimuler la transmission et la reprise des entreprises du territoire

☞ Fiche action 2c : Soutenir les apports innovants pour l'économie du territoire

3 - Cultiver au quotidien les valeurs fédératrices et le lien au territoire.

☞ Fiche action 3a : Soutenir le 'consommer local', et les circuits courts

☞ Fiche action 3b : Expérimenter le « tourisme de proximité endogène »

L'année 2016 verra l'installation du programme et la mise en œuvre des premiers projets.

Territoire à Énergie Positive pour la Croissance Verte (TEPCV)

Lauréat de l'appel à projet de l'État « Territoire à Énergie Positive pour la Croissance Verte » en collaboration avec le Parc Naturel Régional du Queyras, le Pays du Grand Briançonnais souhaite concrétiser et faire vivre son plan d'action.

L'objectif, à travers ce programme, est la transition énergétique avec les collectivités, les citoyens et les entreprises locales au service du développement économique du Grand Briançonnais.

De nombreuses actions en cours associent les collectivités, les citoyens et les entreprises locales et c'est dans cette logique que nous souhaitons amplifier la démarche.

La priorité est donnée à la réduction des besoins énergétiques (sobriété) et à la maîtrise de leur satisfaction (efficacité).

Les axes d'interventions consistent pour l'année 2016 à :

Coordonner les initiatives locales des communes, communauté de communes, partenaires privés pour les valoriser et démultiplier les actions les plus pertinentes

Offrir aux ménages et aux acteurs du tourisme la possibilité de maîtriser leurs dépenses énergétiques par la rénovation du parc bâti

Produire l'énergie renouvelable à partir des ressources locales par la maîtrise des investissements et une implication des collectivités et des citoyens dans les sociétés de projets.

Toutes ces missions favorisent ainsi la mise en cohérence des politiques d'intervention sur le PETR, et créent une véritable synergie de tous les acteurs concernés favorisant une **articulation entre les fonds européens, nationaux, régionaux et départementaux à destination des initiatives individuelles ou collectives.**

Les réunions des élus

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11/12/2015

Présents: Michel FRISON, Frédérique FLANDIN, Jean-François ALBRAND, Jean-Robert RICHARD, Agnès ANTOINE, Colette ALBRAND, Odile PERALDO CARRIER, Elisabeth RICHARD, Olivier CHIENNO, Daniel ALLARD.

Absents: Pierre HILDEBRANDT, David GAUTIE.

Pouvoirs: Gilbert AVERSA donne procuration à Frédérique FLANDIN

Jean-François ALBRAND donne procuration à Daniel ALLARD.

Frédérique Flandin est élue secrétaire de séance à l'unanimité.

Michel Frison propose de faire une minute de silence en hommage aux victimes des attentats de Paris.

1. Approbation du compte rendu du conseil municipal du 16/10/2015, vote à l'unanimité.

2. Délibérations soumises à approbations

OBJET: TARIFS 2016

Sur proposition de la Commission des Finances qui s'est réunie le 4 décembre 2015, Monsieur le Maire propose d'adopter les tarifs suivants pour l'année 2016:

TARIF EAU POTABLE

- **PART FIXE** 96 euros
 - particuliers 1 part fixe 1 part fixe
 - commerces 1 part fixe
 - meublés saisonniers 1 part fixe
 - bars. restaurants 1 part fixe
 - éleveurs 1 part fixe
 - camping 1 part fixe par HLL par bloc sanitaire, et bâtiment et équipement raccordés
 - industries. Grosses entreprises 1 part fixe par bâtiment raccordé
- **PRIX AU MÈTRE CUBE D'EAU POTABLE**
 - de 0 à 300 m³ 0.45 euros le m³
 - de 301 et plus 1.15 euros le m³
- ouverture ou fermeture de vanne, à la demande de l'abonné et hors problème technique 40 euros
- souscription et résiliation du contrat (en cas d'arrivée ou départ) 25 euros

AFFOUAGE

- Journée d'affouage 70 euros
- Journée chasseurs 70 euros

DROIT OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

- Pour les camions/vente 40 euros
- Pour les restaurants: convention à passer avec la commune.

LOCATION SALLE POLYVALENTE

- Associations à but non lucratif ou reconnues d'utilité publique offrant obligatoirement une activité ou manifestation non payante (autre que la cotisation) ouverte à tous publics adhérents ou non à l'association: gratuit.
- Associations à but non lucratif ayant leur domicile dans la commune ayant une activité non payante: gratuit
- Associations à but non lucratif ayant leur domicile dans la commune et offrant une activité ou manifestation payante (autre que la cotisation): gratuit.
- Associations à but non lucratif ayant leur domiciliation hors de la commune et offrant une activité payante: 100 € le week-end. 50 € la journée en semaine du lundi au vendredi. 30 € la soirée à partir de 18 h.
- Particuliers, organismes, entreprises: 200 € le week-end. 100 € la journée en semaine du lundi au vendredi. 50 € la soirée à partir de 18 h du lundi au vendredi inclus.
 - caution 1 000 euros
 - caution ménage 100 euros

LOCATION FOUR DES BRUNS

FORFAIT 1 JOUR SEMAINE (1 journée, 1 soirée) 55 euros

FORFAIT WEEK-END ET JOURS FERRIES (deux jours) 75 euros

Gratuité pour les moins de 18 ans de la commune fêtant leur anniversaire sous condition de production d'une copie de leur carte d'identité (avec attestation d'assurance à fournir à la remise des clefs)

Caution matériel 375 euros

Caution ménage 70 euros



LOCATION ESPACE CHÂTEAU ET PARC :

- Associations à but non lucratif ou reconnues d'utilité publique offrant obligatoirement une activité ou manifestation non payante (autre que la cotisation) ouverte à tous publics adhérents ou non à l'association : gratuit.
- Associations à but non lucratif ayant leur domicile dans la commune ayant une activité non payante : gratuit
- Associations à but non lucratif ayant leur domicile dans la commune et offrant une activité ou manifestation payante (autre que la cotisation) : gratuit
- Associations à but non lucratif ayant leur domiciliation hors de la commune et offrant une activité payante : 100 € le week-end. 50 € la journée en semaine du lundi au vendredi. 30 € la soirée à partir de 18 h.
- Particuliers, organismes, entreprises : 200 € le week-end. 100 € la journée en semaine du lundi au vendredi. 50 € la soirée à partir de 18 h du lundi au vendredi inclus.
- Caution ménage 100 euros
- Caution matériel 1 000 euros

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

- Cotisation familiale (parents et enfants) 12 euros
- Cotisation individuelle 10 euros
- Indemnité forfaitaire pour livre perdu 25 euros
- Vacanciers - Caution 60 euros
- Cotisation 4 euros

POINT INFORMATION OFFICE DU TOURISME

- Cartes IGN 5 euros

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, :

- approuvent l'exposé de Monsieur le Maire
- votent les tarifs 2016 tels que désignés ci-dessus

OBJET : DÉCISION MODIFICATIVE N°1. BUDGET GÉNÉRAL DE LA COMMUNE

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il y a lieu de voter une décision modificative n° 1 pour l'année 2015 au budget général de la commune.

Il propose de passer les écritures suivantes :

BUDGET GÉNÉRAL

Section de Fonctionnement

Dépenses			
Comptes	Objet		Montant
60612	électricité	+	4 000
6068	Achat matériel	+	5 000
7398	Reversement au SIGDEP	+	600
6451	URSSAF	-	5 600
6453	Caisse de retraite	-	4 000
	Total	+	0

Section d'investissement

Dépenses			
Comptes	Objet		Montant
2318/86	Mur du château	+	4 000
2318/1301	Achat matériel	+	5 000
1321	Remboursement subvention commerce	+	3 100
23881003	Écuries (achat de mobilier)	+	15 000
2318/1003	Travaux maison des associations	+	10 500
2318/84	Voirie communale	+	4 000
2031/1303	Étude centre village	-	16 600
2031/1305	Étude groupe scolaire	-	25 000
	Total		0

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, :

- approuvent l'exposé de monsieur le Maire
- adoptent la décision modificative n° 1 du budget général de la commune pour l'année 2015



OBJET : DÉCISION MODIFICATIVE N°1. BUDGET DE L'EAU.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il y a lieu de voter une décision modificative n° 1 pour l'année 2015 au budget de l'eau.

Il propose de passer les écritures suivantes :

BUDGET DE L'EAU**Section d'exploitation****Dépenses**

Comptes	Objet	Montant
6371	Autres impôts	- 19 000
701249	Versement à l'Agence de l'Eau	+ 19 000
6071	Achat de compteurs	+ 2 000
6542	Pertes sur créances irrécouvrables	- 2 000
	Total	+ 0

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, :
 - approuvent l'exposé de monsieur le Maire
 - adoptent la décision modificative n° 1 du budget de l'eau. pour l'année 2015

OBJET : DÉCISION MODIFICATIVE N°1. BUDGET DU CAMPING

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il y a lieu de voter une décision modificative n° 1 pour l'année 2015 au budget du camping.

Il propose de passer les écritures suivantes :

BUDGET GÉNÉRAL**Section de Fonctionnement****DÉPENSES**

Comptes	Objet	Montant
6152	Entretien de biens	+ 100
RECETTES		
Comptes		
752	locations	+ 100
	Total	0

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, :
 - approuvent l'exposé de monsieur le Maire
 - adoptent la décision modificative n° 1 du budget du camping de la commune pour l'année 2015

OBJET : CONVENTION AVEC L'ASL POUR LE CANAL DU SERRE DUC

Monsieur le Maire précise que dans le cadre de la politique de valorisation du patrimoine local, la commune a mis en place, avec le concours de la Communauté de Communes du Pays des Écrins un parcours thématique sur le canal du Serre Duc. En partenariat avec l'ASL (association syndicale libre) il a été convenu d'élaborer la présente convention permettant d'organiser les modalités de fonctionnement du parcours thématique de ce canal.

Il donne lecture du projet de convention.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, :
 - approuvent l'exposé de monsieur le Maire
 - autorisent ce dernier à signer avec l'ASL une convention pour le canal du Serre Duc.

OBJET : NOMINATION DU COORDONNATEUR COMMUNAL DU RECENSEMENT DE LA POPULATION ET FIXANT LA RÉMUNÉRATION DES AGENTS ENQUÊTEURS.

Le Maire rappelle que la collectivité doit organiser au titre de l'année 2016 les opérations de recensement conformément à la loi 2002-276 du 27 février 2002.

A ce titre, il convient de désigner un coordonnateur de l'enquête du recensement et de fixer la rémunération des agents recenseurs.

Les missions du coordonnateur communal sont les suivantes :

Mettre en place l'organisation du recensement, sa logistique,

Organiser la campagne locale de communication

Assurer la formation de l'équipe communale et assurer l'encadrement et le suivi des agents recenseurs.

Il sera l'interlocuteur unique de l'INSEE durant la campagne de recensement.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident, à l'unanimité, :

De désigner Laetitia FAGIOLINO, adjoint administratif territorial de 2ème classe au sein de la collectivité de la Roche de Rame en qualité de coordonnateur communal de l'enquête de recensement pour l'année 2016 et agent enquêteur suppléant.

De créer deux emplois de contractuels ou vacataires pour assurer le recensement de la population en 2016.

De fixer la rémunération du coordonnateur à 650 euros et des agents recenseurs à la vacation soit : 1500 € Brut.

Olivier Chienno rejoint la séance du conseil municipal.



OBJET : Demande d'avis sur le projet de schéma de mutualisation des services proposé par la Communauté de Communes du Pays des Écrins

Monsieur le Maire rappelle que conformément aux dispositions réglementaires, un schéma de mutualisation doit être mis en place entre la Communauté de Communes du Pays des Écrins et ses communes membres.

Des réunions ont déjà été organisées entre les services intercommunaux et communaux pour aboutir au schéma de mutualisation qui est proposé au vote ce jour.

Monsieur le Maire propose d'émettre un avis sur ce document.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, à l'unanimité, :

- Approuvent l'exposé de monsieur le Maire
- Souhaitent émettre un avis réservé sur les points suivants :
- Service instruction des autorisations d'administration du droit du sol
- Service informatique
- Service marchés publics et affaires juridiques
- Service gestion du personnel et de la comptabilité
- Ressources humaines et réglementaires (en partie)
- Approuvent les points suivants :
- Mutualisation d'achats de prestations
- Mutualisation d'achats de matériel technique
- Mutualisation d'achats administratifs
- Mutualisations diverses

OBJET : Demande de délivrance de coupe affouagère à partager sur pied. Année 2016

Dans le cadre du document d'aménagement forestier avec l'ONF, Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'il y a lieu de prévoir, l'année 2016 la coupe de la forêt communale ci-après désignée :

La parcelle 49, située Gorgeras, en affouage

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, :

- Décide, d'affecter au partage en nature entre les affouagistes pour la satisfaction de leurs besoins ruraux ou domestiques, la coupe ci-dessus de la forêt communale et en demande délivrance à l'Office National des Forêts,
- Décide que le mode de partage de l'affouage serait fait, conformément à l'article L 145.2 du Code Forestier, de la manière suivante : par tête d'habitant possédant, avant la publication du rôle, un domicile fixe et réel dans la commune.
- Décide de partager les bois sur pied entre les bénéficiaires de l'affouage, l'exploitation s'effectuant sous la garantie de trois habitants solvables choisis ci-après et qui acceptent, à savoir : Messieurs Yan Bavais, Bernard Frison, Gilbert Aversa, soumis solidairement à la responsabilité prévue à l'article L 138-12 du Code Forestier,
- Fixe le délai d'exploitation de leur lot par les affouagistes au 31/12/2016 faute de quoi ceux-ci seront déchus des droits qui s'y rapportent
- Fixe le montant de la taxe d'affouage mise à la charge des affouagistes comme suit : 70 euros.

Objet : MOD avec la communauté de communes et La Roche de Rame pour l'acquisition et l'aménagement des biens mis en vente par la SAFER dans le cadre de la succession FOURRAT

- Vu l'appel à candidature de la SAFER Provence Alpes Côte d'Azur du 6 août 2015 présentant la rétrocession de biens de la succession FOURRAT notamment sur la commune de La Roche de Rame

Monsieur le Maire indique qu'un ensemble immobilier est en vente au lieu -dit « sur le riu » sur la Commune de La Roche de Rame. Il est composé de bâtiments et de terrains.

Compte tenu de l'implantation stratégique de cet ensemble en cœur de village, la Commune souhaite confier la maîtrise d'ouvrage déléguée du programme à la Communauté de communes du Pays des Écrins.

Un programme a été défini et il comprend :

- d'une part, l'acquisition de bâtiments et de terrains
- d'autre part, la réalisation d'une étude de valorisation des bâtiments composée d'une étude d'opportunité et d'une étude de faisabilité administrative, juridique, technique, réglementaire, économique et financière.

L'ensemble des éléments concourt à faciliter la prise de décisions des élus.

Le plan de financement prévisionnel HT est le suivant :

Coût total du projet	235 460 €
Acquisition de bâtiments et de terrains	159 500 €
Étude de valorisation des bâtiments	50 000 €
Frais liés au programme (SAFER, notaire et hypothèques)	25 960 €

Des subventions pourront être sollicitées pour la réalisation de ce programme.

En fin de programme, la Communauté de communes établira le décompte détaillé des paiements et des encaissements. La Commune, en qualité de maître d'ouvrage, procédera alors au remboursement des dépenses exposées pour son compte.

Une convention de maîtrise d'ouvrage déléguée entre la Communauté de communes du Pays des Écrins et la Commune de La Roche de Rame, précisera l'ensemble des obligations respectives de chaque collectivité.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, :

- Approuvent l'exposé de Monsieur le Maire,
- Approuvent le projet de convention,
- Autorisent ce dernier à signer la convention de maîtrise d'ouvrage déléguée



OBJET : ACHAT DE TERRAINS A LA SAFER. SUCCESSION SIMONE FOURRAT.

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal la vente des biens de la succession Fourrat sur la Roche de Rame dans le cadre du mandat confié à la SAFER.

Une délibération a été votée précédemment précisant les biens que la commune souhaite acquérir.

Il rappelle l'intérêt que représentent ces acquisitions pour la commune à savoir :

Commune	Section	N°	NC	NR
LA ROCHE-DE-RAME	B	596	T	P
LA ROCHE-DE-RAME	C	1370	L	PA
LA ROCHE-DE-RAME	C	1543	T	AG
LA ROCHE-DE-RAME	C	1803	L	TP
LA ROCHE-DE-RAME	C	1812	T	AB
LA ROCHE-DE-RAME	C	1814	S	AB
LA ROCHE-DE-RAME	C	1857	L	PC
LA ROCHE-DE-RAME	D	1002	J	AG
LA ROCHE-DE-RAME	D	1067	L	L

- Les parcelles C 1812 et C1814 sont occupées actuellement par un dépôt de matériaux abandonné depuis de nombreuses années, situé au milieu du centre bourg et en face des bâtiments de l'hôtel FOURRAT (acquis par la commune dans le cadre d'une maîtrise d'ouvrage déléguée à la Communauté de Communes du Pays des Écrins). IL est déterminant pour la réussite de la reconversion des bâtiments de maîtriser ce foncier situé à proximité immédiate.

- Les parcelles B 596, C1370, C1543, D 1067 sont nécessaires au maintien des voiries et accès à des ouvrages de protections des chutes de blocs.

- la parcelle D 1067 se situe sur la Callas sous l'emprise de la future déviation.

- la parcelle C1543 permettra l'amélioration de la voirie.

- la parcelle D 1002 permettra à terme l'aménagement de ce secteur contraint par la RN 94 actuelle.

La surface totale de ces parcelles est de 71 a 54 ca pour un prix de 76 880 EUR.

Le prix est ventilé de la manière suivante :

60 000 euros pour le lot à bâtir « du tennis »

12 000 euros pour la parcelle de jardin dans le goulot d'étranglement (D1002)

3 160 euros pour la parcelle C 1543 les frairies

1 720 euros pour le parcellaire (41 a 14ca)

En sus du prix principal de 76 880 euros, viendront les prestations de la SAFER d'un montant de 6 150 euros HT soit un montant TTC de 7 380 euros, les frais d'acte (le barème Langlois indique un montant prévisionnel de 2 480 euros)

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, :

approuvent l'exposé de monsieur le Maire

acceptent l'achat des biens et terrains énoncés ci-dessus

autorisent Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette affaire.

OBJET : PARTICIPATION A LA COTISATION MAINTIEN DE SALAIRE DU PERSONNEL COMMUNAL

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des collectivités territoriales,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant sur les dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu la loi n°2007-148 du 2 février 2007 de modernisation de la fonction publique et notamment son article 39,

Vu la loi 2009-972 du 3 août 2009 relative à la mobilité et aux parcours professionnels dans la fonction publique et notamment son article 38,

Vu les dispositions du décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents,

Vu la délibération en date du 14 décembre 2012, créant cette participation,

Le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité, :

- de participer à compter du 1^{er} janvier 2016 dans le cadre de la procédure dite de labellisation, à la couverture de prévoyance souscrite de manière individuelle et facultative par ses agents,
- de verser une participation mensuelle de 10 euros à tout agent pouvant justifier d'un certificat d'adhésion à une garantie prévoyance labellisée

Objet : Bail de location d'un terrain communal à la société A.C.D.05 situé Le Planet

Monsieur le Maire fait connaître aux membres du Conseil Municipal la demande de l'entreprise A.C.D.05, activité de maçonnerie générale et de bâtiment, travaux publics ainsi que activité de déneigement dont le siège social est situé 24 avenue de Vallouise 05120 L'Argentière de louer une partie de la parcelle communale cadastrée E-972 située Le Planet en vue de stocker du matériel lié à son activité.

La parcelle louée sera d'une superficie de 2400 m², elle est située en zone Auci du PLU approuvé le 03/08/2011, (zone destinée à être ouverte à l'urbanisation, à vocation principale d'accueil d'activités économiques, à dominante industrielle)

Monsieur Le Maire propose aux membres du Conseil Municipal la signature d'un Bail dérogatoire de location



annexé à la présente délibération pour une durée de trois ans avec un loyer annuel de 2 400 € HT. La commune se réserve le droit de résiliation du bail sans indemnité au locataire en cas de nécessité du service public.

Après avoir pris connaissance du projet de bail et délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, :

Acceptent de louer à l'entreprise A.C.D.05, activité de maçonnerie générale et de bâtiment, travaux publics ainsi que activité de déneigement dont le siège social est situé 24 avenue de Vallouise 05120 L'Argentière-La Bessée une partie de la parcelle E972 Le Planet, en vue de stocker du matériel lié à son activité

La location est consentie à compter du 1er Janvier 2015 pour une période d'un an renouvelable par tacite reconduction

Le loyer annuel est de 2 400 euros hors taxes, payable au 1er Juin 2016, en une seule fois, à la Trésorerie de l'Argentière la Bessée 05120.

Monsieur le Maire est chargé d'établir le bail de location et est autorisé à signer toutes les pièces relatives à ce bail.

Objet : AVIS ET PRINCIPES INTANGIBLES SUR LA DÉVIATION

M. Le Maire rappelle aux conseillers municipaux le projet de déviation du centre village.

Il précise également la dynamique qui se met en place autour de ce projet majeur pour la commune.

Considérant l'importance de ce projet pour la commune de la Roche de rame, il est impératif de définir un cadre précis et intangible sur les bases suivantes :

- Refus de tout aménagement du tracé actuel pour satisfaire au transit et à la fluidité de la circulation sur cet axe routier
- Prise en compte des aspects humains environnementaux et économiques
- Refus de tout impact sur le bâti actuel et situé hors emplacement réservé pour la déviation.

Le futur tracé devra intégrer les principes suivants :

- La sécurisation et la facilité des accès aux communes de Champcella et Freissinières
- La sécurisation des accès aux hameaux ainsi que la sécurisation de l'accès au groupe scolaire depuis la RN 94.
- La sécurisation de l'accès à la zone d'activité du Planet poumon économique de de notre commune et appelé à se développer.
- La maîtrise de la pollution et de nuisances sonores
- La revitalisation du centre village
- La protection du lac et les activités touristiques s'y rattachant

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, :

- approuvent l'exposé de monsieur le Maire

OBJET : APPROBATION DU SCHÉMA DÉPARTEMENTAL DE COOPÉRATION INTERCOMMUNALE.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal du courrier reçu en date du 14 octobre 2015 de monsieur le Préfet demandant l'avis du conseil municipal sur le projet de schéma départemental de coopération intercommunale.

Il donne lecture de ce projet aux élus.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, :

- approuvent le projet de schéma départemental de coopération intercommunale mais émet un avis défavorable sur la disparition des syndicats d'éclairage public et notamment sur la disparition du Sigdep du Guillestrois.

OBJET : AVENANT N ° 1 (NEGATIF). TRAVAUX MAISON DES ASSOCIATIONS. ENTREPRISE MENUISERIES DE LA TOUR.

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal le marché pour la réhabilitation des écuries du château en maison des associations.

Il précise qu'il convient d'adopter un avenant N°1 pour le lot n°9 de l'entreprise Menuiseries de la Tour d'un montant HT de – 2 428.40 euros (à déduire sur marché initial).

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, :

- approuvent l'exposé de Monsieur le Maire
- adoptent l'avenant N°1 pour le lot n°9 de l'entreprise Menuiseries de la Tour d'un montant HT de – 2 428.40 euros.

OBJET : CONVENTION AVEC LE BUREAU DE L'HABITAT.

ACTUALISATION DES TARIFS OPÉRATION TOITURES ET FACADES. ANNÉE 2016.

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que le « bureau de l'habitat » anciennement nommé Calhaura assiste la commune depuis le 1er avril 1999 en matière d'animation et de suivi de l'opération toitures et façades.

Il convient aujourd'hui de signer une nouvelle convention avec le bureau de l'habitat fixant notamment les tarifs des honoraires pour 2016, la durée de la mission étant fixée à un an à partir du 1er Janvier 2016 pour se terminer le 31 décembre 2016.

Pour l'année 2016, la rémunération forfaitaire par dossier est la suivante :

- Pour le demandeur : 31,85 EUR HT, soit 38,22 EUR TTC
- Pour la Commune : 230.66 EUR HT, soit 276.79 EUR TTC

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, :

- approuvent l'exposé de Monsieur le Maire
- autorisent ce dernier à signer la convention avec le Bureau de l'Habitat concernant les tarifs 2016.



Objet : SUBVENTION DE 500 EUROS ASSOCIATION « LE SOURIRE D'AURORE CONTRE LA MALADIE DE CHARCOT »

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal d'une demande de l'Association « Le sourire

d'Aurore contre la maladie de Charcot » informant la municipalité d'une souscription au profit d'Aurore Baroni. Il propose de verser à cette association une subvention d'un montant de 500 euros afin d'aider aux travaux d'aménagement de son habitation.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à la majorité, moins 5 abstentions (O.Péraldo Carrier, E. Richard, G. Aversa, F. Flandin, C.Albrand),

- approuvent l'exposé de monsieur le Maire
- autorisent ce dernier à verser la somme de 500 euros à l'association « le Sourire d'Aurore contre la maladie de Charcot ».

3. QUESTIONS DIVERSES:

Fusion des communes :

Michel Frison rappelle aux conseillers l'avancement de la réflexion sur l'étude d'une fusion éventuelle avec les communes voisines de Champcella, Freissinières et l'Argentière la Bessée. Il rappelle que cette fusion ne doit pas être vue sous le seul regard financier bien qu'étant important en particulier pour le maintien des dotations de l'État au niveau actuel pendant trois ans mais que cela doit être fait dans l'intérêt de nos administrés.

La réunion tenue avec l'ensemble des conseillers municipaux des quatre communes avait conclu sur la nécessité de faire une étude financière sur l'éventuelle fusion sur la base de scénarios différents. (fusion à 3, à 4...).

Dans tous les cas, la commune de la Roche de Rame verrait la fiscalité des ménages et des entreprises augmentée et ce dans un contexte financier global moins avantageux que celui que nous connaissons actuellement.

A priori, la fusion est difficilement envisageable dans les conditions actuelles et ne se ferait pas au service de nos administrés.

Une réunion avec l'ensemble des conseillers municipaux des quatre communes est prévue au mois de janvier.

Daniel Allard a rencontré M. Lepage de l'ONF qui lui a appris que la commission chargée de l'attribution des subventions pour la route du Lauzet ne se réunira qu'au 1^{er} semestre 2016.

Frédérique Flandin : Le conseil municipal jeunes de la Roche de Rame a été élu quatre écoliers de l'école primaire ont été élus. Ils seront présentés lors d'un prochain conseil municipal.

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 05/02/2016

Présents: Michel Frison, Jean-Robert Richard, Agnès Antoine, Élisabeth Richard, Odile Peraldo Carrier, Frédérique Flandin, Gilbert Aversa, Daniel Allard, Olivier Chienno

Absents: Pierre Hildebrandt, David Gautie

**Pouvoirs: Colette Albrand donne pouvoir à Odile Peraldo Carrier
Jean François Albrand donne pouvoir à Daniel Allard**

Michel Frison accueille les quatre jeunes conseillers municipaux de la commune qui ont été élus le 28 Novembre 2015. Ces derniers sont, Oriane Abrard, Line Graciet, Tom Riche, Jason Certain. Ils ont déjà participé à la réunion du conseil d'école pour laquelle ils avaient recueilli les avis et doléances de leurs camarades d'école et à la réunion du comité de pilotage sur les activités périscolaires. Frédérique Flandin est la responsable au sein du conseil municipal des jeunes élus. Elle précise que les adolescents scolarisés de la 6^e à la 4^e n'ont pas encore répondu aux sollicitations de la commune pour faire partie du conseil municipal Jeunes mais qu'ils pourront intégrer cette assemblée au cours de l'année.

Michel Frison propose que soit fait un tour de table pour demander aux jeunes les sujets qui leur tiennent particulièrement à cœur et les thèmes sur lesquels ils souhaitent travailler.

- Line : Fabrication de nichoirs dans les arbres, terrain de football, elle souhaite être le porte-parole des enfants
- Oriane : Amélioration du préau de l'école, construction d'un abri pour protéger les enfants en cas de pluie, organisation de journées en famille
- Tom : Organisation d'ateliers cuisine, rénovation du multisport et de l'école, spectacle de marionnettes, soirées dansantes, Halloween ...
- Jason : Extinction des lumières la nuit, restauration du terrain de foot, aménagement d'un espace pelouse à la crèche, création d'un local pour les jeunes, pose de tables de ping pong, parcours faune et flore sur la commune.

Frédérique Flandin précise que les jeunes conseillers municipaux travailleront en commission sur des projets qu'ils viendront ensuite présenter lors d'une séance du conseil municipal.

M Frison rappelle qu'avant de voir le jour certains projets exposés devront être étudiés et faire l'objet de demande de financement, ce qui peut prendre plusieurs années avant de voir la concrétisation des projets.

Le projet d'extinction de l'éclairage public est déjà à l'étude, la commune travaille en collaboration avec le SIGDEP sur une rénovation complète de l'éclairage public et donc sur les économies engendrées.

La rénovation de l'école est aussi en cours d'étude, celle-ci doit répondre à des normes et les classes actuelles sont peu adaptées aux activités des enfants. Le local pour les jeunes doit être encadré par du personnel compétent, il convient de trouver des encadrants.

Michel Frison remercie les jeunes conseillers pour leur implication dans la vie communale.

Il laisse ensuite la parole à l'Association « Déviation de la Roche de Rame », venue se présenter. Monsieur Albrand, président de l'Association présente Monsieur Reynaud, Vice Président, Monsieur Souvion, Administrateur et Monsieur Peyron, secrétaire.

L'association a été créée en mai 2015, dans le but d'être un appui aux actions menées par les élus locaux. Elle



rassemble à ce jour 1206 adhérents avec un objectif de 5000 à plus long terme.

Elle souhaite alerter les décideurs sur les problèmes rencontrés pour traverser la commune mais aussi participer au développement du nord du département en menant des actions communes avec la municipalité.

Michel Frison précise que le but de cette déviation est de revitaliser le village et de permettre l'aménagement pour partie en cours. Une délibération a été votée par la municipalité afin de fixer les principes intangibles de cette déviation le refus de tout aménagement du tracé actuel pour satisfaire au transit et à la fluidité de la circulation sur cet axe routier, la prise en compte des aspects humains environnementaux et économiques, le refus de tout impact sur le bâti actuel et situé hors emplacement réservé pour la déviation.

Le futur tracé devra intégrer la sécurisation :

- Et la facilité des accès aux communes de Champcella et Freissinières,
- des accès aux hameaux,
- de l'accès au groupe scolaire depuis la RN 94, et à la zone d'activité du Planet

Ainsi que la revitalisation du centre village et la protection du lac et les activités touristiques s'y rattachant.

Jean François Albrand regrette le peu d'adhérents de la Roche de Rame sans doute dû à une confusion du rôle de chacun. L'association propose de réaliser des actions dans la légalité, l'efficacité et dont le coût serait moindre. Elle les soumettra auparavant pour avis aux élus du conseil municipal. Ce pourrait être par exemple, la pose de deux banderoles à l'entrée et à la sortie du village. D'ores et déjà des rendez-vous vont être fixés par Monsieur Le Préfet, Madame La Sous Préfète, Madame la Conseillère Régionale Chantal EYMEOUD ; M Frison confirme que tous les élus qu'il a rencontrés soutiennent ce projet de déviation.

Il remercie l'association pour son action de recrutement et de loobyng.

1. Jean Robert Richard est élu secrétaire de séance à l'unanimité
2. Compte rendu du conseil municipal du 11/12/2015 : Vote à l'unanimité
3. Délibérations soumises à approbation

OBJET : Tarifs 2016 – Camping municipal du lac

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la demande de Monsieur Corentin LAVILLE ET de Madame Maryline GROSLONG, gérants du Camping Municipal du Lac de rajouter aux tarifs du camping votés en 2015 les tarifs des locations à compter du 30 avril 2016. Ils proposent au Conseil Municipal d'adopter les tarifs suivants :

	Du 30/04/2016 au 01/07/2016 Du 27/08/2016 au 30/09/2016	Du 02/07/2016 au 26/08/2016
Location de tente toile et bois (4 à 5 pers + 1 véhicule sur emplacement)	370 €/semaine ou 55 euros la nuit	480 €/semaine ou 70 euros la nuit
Location chalet 24 m2 (jusqu'à 6 personnes)	480 €/semaine ou 75 euros la nuit	590 €/semaine ou 90 euros la nuit
Location chalet 35 m2 (jusqu'à 7 personnes)	560 €/semaine ou 85 euros la nuit	670 €/semaine ou 100 euros la nuit
Facturation ménage si celui-ci n'est pas effectué correctement	50 euros	50 euros

Taxe de séjour : voir tarifs en vigueur

- Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à la majorité moins une abstention (Agnès ANTOINE)
- Approuvent l'exposé de Monsieur le Maire
- Votent les tarifs 2016 pour les locations tels que désignés ci-dessus.

Une prochaine réunion est programmée avec les délégués afin de clarifier le programme d'investissement prévu et non réalisé à ce jour.

Agnès Antoine précise qu'elle préfère s'abstenir pour le vote d'un tarif de chalets qui n'existent pas encore.

Objet: Requête auprès du Conseil d'État en vue d'annuler le décret n° 2015-1369 du 23 octobre 2015. Décision d'ester en justice et mandat pour représenter la Commune.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet de lignes Très Haute Tension (T.H.T.) ainsi que les différents recours déposés par l'association « Avenir Haute Durance ».

Il présente ensuite au Conseil Municipal un projet de convention amiable entre l'association « Avenir Haute Durance » et la commune de La Roche de Rame par laquelle la commune s'engage à déposer collectivement avec l'association « Avenir Haute Durance » et d'autres requérants officiellement déclarés un recours auprès du Conseil d'État afin de demander l'annulation du décret 2015-1369 du 23 octobre 2015 portant simplification des procédures d'établissement de certains ouvrages d'acheminement de l'électricité.

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décident, à la majorité moins trois abstentions (Gilbert AVERSA, Daniel ALLARD, Jean-François ALBRAND)



- de déposer conjointement avec l'association « Avenir Haute Durance » et d'autres requérants un recours auprès du Conseil d'État afin de demander l'annulation du décret 2015-1369 du 23 octobre 2015, portant simplification des procédures d'établissement de certains ouvrages d'acheminement de l'électricité,

- de mettre à la charge de l'État la somme de 2.000 euros en application de l'article L. 761-1 du code de justice administrative,
- valident la convention amiable entre l'association « Avenir Haute Durance » et la commune de la Roche de Rame, convention dont un exemplaire est joint à la présente, et autorisent Monsieur le Maire à signer ladite convention,
- mandatent spécialement Maître Etienne TETE, avocat au barreau de LYON, pour représenter la commune de La Roche de Rame devant les juridictions administratives,
- donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour la signature des actes et pièces aux effets ci-dessus.

Objet: Délibération sollicitant le renouvellement de la dénomination de commune touristique

Vu la loi n° 2006-437 du 14 avril 2006 portant diverses dispositions relatives au tourisme, concernant notamment la réforme des communes touristiques et des stations classées,

Vu le code du tourisme, notamment les articles L 133-11 à L 133-18, L 134-1 à L 134-5,

Vu le décret n° 2008-884 du 02 septembre 2008 relatif aux communes touristiques et aux stations classées de tourisme,

Vu l'arrêté ministériel du 2 septembre 2008 relatif aux communes touristiques et aux stations classées de tourisme,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 16 mars 2011 classant la commune de La Roche de Rame « commune touristique » pour une durée de cinq années et prenant fin le 16 mars 2016.

Monsieur le Maire expose qu'un décret du 2 septembre 2008 prévoit trois conditions pour un classement en commune touristique :

- la présence d'un office de tourisme classé,
- l'organisation « en périodes touristiques, des animations compatibles avec le statut des sites ou des espaces naturels protégés, notamment dans le domaine culturel, artistique, gastronomique ou sportif »,
- une capacité d'hébergement d'une population non-permanente répondant à un ratio minimal par rapport à la population permanente.

Monsieur le Maire rappelle que la commune de La Roche De Rame remplit les conditions ainsi posées, qu'il convient de renouveler la demande de dénomination de commune touristique et » et de déposer un dossier auprès de la Préfecture.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

Article 1^{er} : Approuve le dossier de demande de renouvellement de la dénomination de commune touristique annexé à la présente délibération.

Article 2 : Autorise M. le Maire à solliciter le renouvellement de la dénomination de commune touristique auprès de Madame La Sous-Préfète

OBJET : EXPLOITATION DE BOIS FAÇONNÉ. ANNÉE 2016.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'une consultation a eu lieu par l'ONF pour l'exploitation de bois façonnés prévue en 2016 dans la forêt communale (parcelle 47 le Gorgeras) à savoir abattage, façonnage, débardage du bois.

Il propose de retenir l'entreprise GANDELLI de Réotier pour un montant d'exploitation de 27 040.50 euros HT soit 32 448.60 euros TTC.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, :

- approuvent l'exposé de monsieur le Maire
- autorisent ce dernier à signer le contrat d'achat de services forestiers avec l'entreprise GANDELLI pour un montant de 27 040.50 euros HT soit 32 448.60 euros TTC.

OBJET : PARTICIPATION DE LA COMMUNE A LA SOUSCRIPTION D' UN OUVRAGE SUR LE 4^e RÉGIMENT DES CHASSEURS.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal d'un courrier reçu le 6 janvier 2016 du Colonel Jean-Jacques FATINET, Colonel du 4^e Régiment des Chasseurs, pour participer à la souscription pour la rédaction d'un ouvrage souvenir retraçant le passé du 4^e régiment des chasseurs. Il propose de souscrire à hauteur de 100 euros.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité,

- approuvent l'exposé de monsieur le Maire
- acceptent la participation à hauteur de 100 euros à la souscription pour
- la rédaction d'un ouvrage sur le 4^e régiment des chasseurs.

OBJET: ATTRIBUTION DE LA DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC POUR LE MICKY BAR.

Monsieur Le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal la délibération votée le 16 Octobre 2015 pour le lancement d'une procédure de Délégation de Service Public pour la gérance de la buvette le Micky Bar.

Vu les candidatures reçues pour la DSP du Micky Bar,

Vu les candidats reçus et auditionnés le 15 Janvier 2016,

Vu le débat au sein du Conseil Municipal,

Le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de confier la DSP du Micky Bar à Monsieur PANCOL Jérémy et Madame Phelippeau Laure domiciliés à l'Argentière la Bessée pour une durée de six ans et quatre mois, du 1^{er} mai 2016 au 30 septembre 2022,

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à la majorité moins une abstention (Jean-Robert RICHARD) :

- Approuvent l'exposé de Monsieur le Maire,
- Acceptent de confier la Délégation de Services Public du Micky Bar à Monsieur PANCOL Jérémy et Madame Phelippeau Laure pour une durée de 6 ans et 4 mois, du 1^{er} mai 2016 au 30 septembre 2022,
- Précisent que la Mairie de la Roche de Rame sera en charge de la rédaction du Contrat de Délégation de Service Public,
- Autorisent Monsieur Le Maire à signer toutes les pièces relatives à la DSP du Micky Bar

OBJET : ACHAT DE TERRAINS ET MAISON DANS LE CADRE DE LA SUCCESSION D'ADOLPHE QUEYRAS.

Monsieur Le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que la commune est intéressée par l'achat de la



maison et des terrains en vente dans le cadre de la succession d'Adolphe Queyras.

Les parcelles à vendre sont les suivantes :

- Parcelles D 1319 (contenance de 114m²) Les Queyras, C 1929 (contenance de 310 m²) Les Parots, C 1930 (contenance de 3 952 m²) Les Parots, C 1939 (contenance de 4 507 m²) les Parots, D 983 (contenance de 716 m²) les Queyras, D 992 (contenance de 1 764 m²) les Queyras, D 993 + maison (contenance de 1108 m²) les Queyras.
- Monsieur le Maire rappelle l'intérêt majeur pour la commune de ces parcelles situées pour partie autour du parc du château et représentant un intérêt évident pour l'aménagement et l'extension du parc et également l'intérêt de maîtriser le foncier ou se trouve l'ancien stade de football.

La succession de monsieur Adolphe Queyras propose l'ensemble de ces parcelles et maison à un prix de 75 000 euros.

Vu l'intérêt en terme d'aménagement pour la commune,

Vu la proposition des conjoints Queyras,

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Approuvent l'exposé de Monsieur le Maire.
- Acceptent l'achat des parcelles décrites aux conditions énoncées ci-dessus.
- Précisent que les frais d'actes sont à la charge de la commune de la Roche de Rame.
- Indique que l'étude Notariale de Maître Botalla – Gambetta Lionel, à l'Argentière la Bessée, sera chargée de la rédaction de l'acte.

OBJET : ACHAT DE TERRAINS A LA SAFER. SUCCESSION SIMONE FOURRAT. (annule et remplace la délibération en date du 11 décembre 2015)

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal la vente des biens de la succession Fourrat sur la Roche de Rame dans le cadre du mandat confié à la SAFER.

Une délibération a été votée précédemment précisant les biens que la commune souhaite acquérir. Cette délibération doit être modifiée car de nouveaux terrains sont en vente dans cette succession qui intéresse la commune.

Il rappelle l'intérêt que représentent ces acquisitions pour la commune à savoir :

Commune	Section	N°	NC	NR
LA ROCHE-DE-RAME	B	596	T	P
LA ROCHE-DE-RAME	C	1370	L	PA
LA ROCHE-DE-RAME	C	1543	T	AG
LA ROCHE-DE-RAME	C	1803	L	TP
LA ROCHE-DE-RAME	C	1812	T	AB
LA ROCHE-DE-RAME	C	1814	S	AB
LA ROCHE-DE-RAME	C	1857	L	PC
LA ROCHE-DE-RAME	D	1002	J	AG
LA ROCHE-DE-RAME	D	1067	L	
LA ROCHE DE RAME	B	269	L	
LA ROCHE DE RAME	B	278	L	
LA ROCHE DE RAME	C	1293	T	
LA ROCHE DE RAME	C	1314	L	
LA ROCHE DE RAME	C	1913	BR	
LA ROCHE DE RAME	C	1660	T	
LA ROCHE DE RAME	C	1810	T	
LA ROCHE DE RAME	C	2185	P	
LA ROCHE DE RAME	D	994	S	
LA ROCHE DE RAME	D	416	L	

- Les parcelles C 1812 et C1814 sont occupées actuellement par un dépôt de matériaux abandonné depuis de nombreuses années, situé au milieu du centre bourg et en face des bâtiments de l'hôtel FOURRAT (acquis par la commune dans le cadre d'une maîtrise d'ouvrage déléguée à la Communauté de Communes du Pays des Écrins). IL est déterminant pour la réussite de la reconversion des bâtiments de maîtriser ce foncier situé à proximité immédiate.

- Les parcelles B 596, C1370, C1543, D 1067 sont nécessaires au maintien des voiries et accès à des ouvrages de protections des chutes de blocs.

- la parcelle D 1067 se situe sur la Callas sous l'emprise de la future déviation.

- la parcelle C1543 permettra l'amélioration de la voirie.

- la parcelle D 1002 permettra à terme l'aménagement de ce secteur contraint par la RN 94 actuelle.

- la parcelle D 994 les Queyras présente un intérêt pour l'aménagement du centre village après la déviation et en complément de la parcelle D 1002 en particulier celle située en zone N et A,

- les autres parcelles achetées permettront d'augmenter l'emprise foncière de la commune et de conforter la politique foncière agricole de la commune,

La surface totale de ces parcelles est de 1 ha 11 a 38 ca pour un prix de 83 120 EUR.

Le prix est ventilé de la manière suivante :

60 000 euros pour le lot à bâtir « du tennis »



- 12 000 euros pour la parcelle de jardin dans le goulot d'étranglement (D1002)
- 3 160 euros pour la parcelle C 1543 les frairies
- 2 960 euros pour le parcellaire (78 a 11 ca)
- 5 000 euros pour maison de village (parcelle D994)
- En sus du prix principal de 83 120 euros, viendront les prestations de la SAFER d'un montant de 6 650 euros HT soit un montant TTC de 7980 euros, les frais d'acte (le barème Langlois indique un montant prévisionnel de 2 600 euros)

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, :

- approuvent l'exposé de monsieur le Maire
- acceptent l'achat des biens et terrains énoncés ci-dessus
- autorisent Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette affaire.

4. Questions Diverses

Dépollution du site MG Industrie

Jean Robert RICHARD : La société Rio Tinto est venue ce matin afin d'analyser la nature des bâtiments et d'étudier la démolition des bâtiments. Un travail entre la société et la commune est actuellement en cours pour la réhabilitation du site.

Effectifs de l'Ecole :

Un courrier a été reçu en Mairie de l'Inspection primaire sur la suppression à la prochaine rentrée d'un poste surnuméraire. M Frison et E Richard ont rencontré M. Michel, Inspecteur primaire, qui leur a précisé que ce poste est celui d'une institutrice en surnuméraire qui part à la retraite à la prochaine rentrée. Aucune classe ne sera donc fermée prochainement d'autant plus que les effectifs de l'école augmentent pour les deux prochaines rentrées.

Local de la salle du 1^{er} étage

Jean Robert Richard : plusieurs sociétés sont en recherche de locaux de 50 m² environ, le conseil municipal devra se positionner rapidement sur le devenir de ces locaux et leur location éventuelle.

Épicerie

M Frison : aucune proposition de reprise à ce jour auprès du liquidateur. Le matériel restant devrait être très prochainement vendu aux enchères.

Agnès Antoine demande si on peut poser une barrière devant la bibliothèque afin d'empêcher les voitures de stationner sur le nouveau parvis de l'église.

Michel Frison répond qu'un panneau d'interdiction sera fixé en début de route.

L'Assemblée générale du comité des fêtes aura lieu jeudi 11 février afin de trouver des personnes pour continuer

Daniel Allard : Aucune création de piste n'aura lieu sur la commune pour le passage de la nouvelle ligne RTE, les pistes existantes seront utilisées.

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 03/03/2016

Présents: Michel Frison, Jean-Robert Richard, Agnès Antoine, Élisabeth Richard, Odile Peraldo Carrier, Frédérique Flandin, Gilbert Aversa, Olivier Chienno

Absents: Pierre Hildebrandt, David Gautie, Daniel Allard, Jean François Albrand

Pouvoirs: Colette Albrand donne pouvoir à Odile Peraldo Carrier

Agnès Antoine est élue secrétaire de séance à l'unanimité.

1. Compte rendu du conseil municipal du 05/02/2016 :

Michel FRISON précise que la délibération relative au vote de la DSP du Micky Bar sera modifiée lors de cette séance, car Élisabeth RICHARD n'a pas participé au débat ni au vote, étant concernée personnellement par cette affaire. Il souhaite que cette information soit apportée en rectificatif au compte rendu du conseil du 5/02/2016.

2. Délibérations soumises à approbation

OBJET : CONVENTION AVEC LA DGFIP POUR LES SERVICES DE PAIEMENT DES TITRES PAR CARTE BANCAIRE SUR INTERNET

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que la DGFIP (Direction Générale des Finances Publiques) a développé un service de paiement en ligne dénommé TIPI (Titres Payables sur Internet). Ce dernier permet aux usagers des collectivités adhérentes de payer avec leur carte bleue, par l'intermédiaire de leur gestionnaire de télépaiement, les créances ayant fait l'objet d'un titre exécutoire. L'accès se fait à partir du portail internet de la DGFIP. La prise en charge et la gestion sécurisée des paiements par carte bancaire sont sous leur responsabilité.

Dans ce cadre, la chaîne de recouvrement doit être adaptée afin que les titres mis en ligne et payés par carte bancaire sur Internet soient reconnus par le système d'information de notre collectivité et de la DGFIP, puis émargés automatiquement, après paiement effectif dans l'application Hélios.



Afin de pouvoir intégrer cette possibilité, il est nécessaire de signer une convention avec le DGFIP.
Cette dernière a pour but de régir les modalités de mise en œuvre et de fonctionnement du service entre la collectivité adhérente à TIPI et à la DGFIP.
Le cout pour la collectivité, après adaptation du portail Internet pour assurer l'interface TIPI, se limite aux frais de commissionnement Carte Bancaire.
Vote : à l'unanimité

Objet: AVIS ET PRINCIPES INTANGIBLES SUR LA DÉVIATION

(annule et remplace la délibération en date du 11 décembre 2015 pour erreur matérielle)

M. Le Maire rappelle aux conseillers municipaux le projet de déviation du centre village.

Il précise également la dynamique qui se met en place autour de ce projet majeur pour la commune.

Considérant l'importance de ce projet pour la commune de la Roche de rame, il est impératif de définir un cadre précis et intangible sur les bases suivantes :

- Refus de tout aménagement de la traversée actuelle du village
- Prise en compte des aspects humains environnementaux et économiques
- Refus de tout impact sur le bâti actuel et situé hors emplacement réservé pour la déviation.

Le futur tracé devra intégrer les principes suivants :

- La sécurisation et la facilité d'accès aux différents hameaux de la commune et aux communes de Freissinières et de Champcella
- La sécurisation de l'accès au groupe scolaire depuis la RN 94
- La sécurisation de l'accès à la zone d'activité du Planet, poumon économique de notre commune, et appelé à se développer.
- La maîtrise de la pollution et des nuisances sonores
- La revitalisation du centre village
- La protection du lac et les activités touristiques s'y rattachant

Vote : à l'unanimité

OBJET: ATTRIBUTION DE LA DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC POUR LE MICKY BAR

(annule et remplace la délibération en date du 5 février 2016 pour erreur matérielle)

Madame Elysaebeth RICHARD, concernée personnellement par cette affaire, se retire du débat et du vote.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de délibérer à nouveau sur l'attribution de la délégation de service public pour le MICKY BAR, une erreur matérielle s'étant glissée au niveau du vote de la délibération.

Il rappelle aux membres du Conseil Municipal la délibération votée le 16 Octobre 2015 pour le lancement d'une procédure de Délégation de Service Public pour la gérance de la buvette le Micky Bar.

Vu les candidatures reçues pour la DSP du Micky Bar,

Vu les candidats reçus et auditionnés le 15 Janvier 2016,

- Vu le débat au sein du Conseil Municipal,
- Le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de confier la DSP du Micky Bar à Monsieur PANCOL Jérémy et Madame Phelippeau Laure domiciliés à l'Argentière la Bessée pour une durée de six ans et quatre mois, du 1^{er} mai 2016 au 30 septembre 2022,
Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité,
- Vote : à l'unanimité

Objet: modification simplifiée du PLU – Levée de l'emplacement réservé au titre de la déviation sur les parcelles C 1941 et C 1942. Articles L123-13-3, L127-1, L128-1, L128-2 et L123-1-11 du code de l'urbanisme

Monsieur le Maire rappelle que le Plan Local d'Urbanisme communal a été approuvé par délibération en date du 03/08/2011 et qu'aucune modification n'a été apportée.

Monsieur le Maire explique qu'il convient de procéder à une modification simplifiée du document d'urbanisme communal pour modifier l'emplacement réservé n°1 au profit de l'État sur les parcelles cadastrées C 1941 et C 1942 concernée par la construction de la station d'épuration par la Communauté de Communes Du Pays des Ecrins- Maison du Canton-05120 L'Argentière-La Bessée.

Le projet de la modification simplifiée sera notifié aux personnes publiques associées et mis à la disposition du public en mairie pendant une durée d'au moins un mois.

À l'issue de la mise à disposition, Monsieur le Maire en présentera le bilan devant le conseil municipal, qui en délibérera et adoptera le projet éventuellement modifié pour tenir compte des avis émis et des observations du public par délibération motivée.

Vote : à l'unanimité

OBJET: BORNE DE CHARGE IRVE. GRATUITE DE STATIONNEMENT.

M le Maire expose le programme de déploiement de bornes de charges publiques pour véhicules électriques porté par le SyME05, qui prévoit 80 bornes publiques sur le département des Hautes Alpes d'ici fin 2017.

Cette opération est réalisée avec le concours des Investissements d'Avenir de l'État, confiés à l'ADEME, ainsi que celui du département des Hautes Alpes.

Une borne de charge est prévue sur le territoire de la commune sur le parking de la Mairie.

L'aide de l'ADEME est conditionnée à la décision de gratuité de stationnement pour les véhicules électriques sur le territoire de la commune.

APRES EN AVOIR DELIBERE,

Le Conseil Municipal,

Vu l'article 8 de la loi n° 2010-237 du 9 mars 2010 de finances rectificative pour 2010, relative au Programme d'Investissements d'Avenir, complété par la loi n° 2013-1278 du 29 décembre 2013 de finances pour 2014,

Vu la convention signée le 15 décembre 2014 entre l'État et l'ADEME relative au Programme d'investissements d'avenir (action: « Véhicules et transports du futur »),



Vu le dispositif relatif aux modalités d'attribution des aides « Investissements d'Avenir » de l'ADEME adopté par son Conseil d'administration par délibération du 30 novembre 2010, dans sa version arrêtée au 10 octobre 2013,
Vu le dispositif « Déploiement des infrastructures de recharge pour les véhicules électriques et hybrides rechargeables », publié le 10 janvier 2013 / 17 juillet 2014, sur le site de l'ADEME,
Vu le « Livre Vert sur les infrastructures de recharge ouvertes au public pour les véhicules décarbonés » d'avril 2011, porté par Monsieur Louis Nègre, Sénateur des Alpes-Maritimes, publié sur le site du ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie,
Vu le « Guide technique pour la conception et l'aménagement des infrastructures de recharge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables » de décembre 2014, qui porte mise à jour de la partie technique du Livre vert, publié sur les sites du ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie et du ministère de l'Économie, de l'Industrie et du Numérique,
Vu l'arrêté préfectoral N°2014294-0008 du 21 octobre 2014 portant modification statutaire du SyME05 par le transfert de la compétence L 2224-37 du CGCT,
Vu la délibération N°2015-01AG de l'Assemblée Générale du 19 mars 2015 du SyME05 engageant le programme d'investissement IRVE et l'adoption du schéma directeur,
Vu la convention entre le SyME05 et l'ADEME signée le 26 novembre 2015 portant aide financière du programme investissement d'avenir de l'État au déploiement du schéma directeur de l'infrastructure IRVE dans le département des Hautes-Alpes.
CONSIDÉRANT l'intérêt du programme de déploiement des bornes de charge IRVE 2015/2017 porté par le SyME05 et du soutien financier de l'ADEME pour ce déploiement,
Vote : à l'unanimité

3. Questions Diverses

- Commerce épicerie

Michel FRISON a rencontré une personne qui serait intéressée par la reprise du commerce. Celle-ci a fait deux propositions de rachat de matériel au liquidateur qui ne les a pas acceptées mais il va assister à la vente aux enchères du matériel. M. Lageat, liquidateur a notifié à la commune son souhait de résilier le bail de location qui la lie à la société EURL Cash.
La commune va commencer maintenant à travailler sur cette reprise et rencontrer cette personne.
Un rendez-vous a lieu le 18 mars 2016 pour le rencontrer et connaître ses projets.

- **Michel FRISON** fait part aux élus de la possibilité de souscrire à une assurance afin de les couvrir en cas d'accident lors de déplacements dans le cadre de leur activité d'élus.
- **Jean Robert RICHARD** : une réunion sur la station de trail aura lieu le 9 mars 2016 à Vallouise.
- Il a également rencontré Maurice Duc au sujet des travaux futurs de la forge. Michel FRISON précise que la commune soutiendra le projet.
- **Élisabeth RICHARD** : il convient de mobiliser les jeunes intéressés pour la reprise du Comité des fêtes car les animations de cet été approchent.
- **Élisabeth RICHARD** a assisté ce même jour au CA de Destination Écrins. Le CA 2015 et le BP 2016 ont été votés avec une participation de la Communauté de Communes du Pays des Écrins de 520 000 euros.
- **Gilbert AVERSA** : 2m² de carrelage de la salle polyvalente se sont cassés ces derniers jours car le sol a visiblement bougé. Avant d'entamer des travaux, il convient de relancer l'étude de sol réalisée par la société Thétys.
- **Jean Robert RICHARD** : une réunion avec Rio Tinto aura lieu lundi 7 mars 2016 en Préfecture avec Mme la Sous-Préfète. Cette société, propriétaire des sols, va faire une proposition afin d'aller plus vite que l'ADEME qui est obligée de travailler avec des appels d'offres européens.
- **Michel FRISON** : une réunion d'élus aura lieu le vendredi 11 mars 2016 à 14 heures au sujet des budgets.
-

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 01/04/2016

Présents: Michel Frison, Jean-Robert Richard, Élisabeth Richard, Odile Peraldo Carrier, Frédérique Flandin, Gilbert Aversa, Daniel Allard, Jean François Albrand

Absent excusé : Olivier Chiennes

Absents : Pierre Hildebrandt, David Gautie, Colette Albrand

Pouvoirs : Agnès Antoine donne pouvoir à Frédérique Flandin

Jean François Albrand est élu secrétaire de séance à l'unanimité.

1. Compte rendu du conseil municipal du 03/03/2016:

Vote à l'unanimité.

2. Délibérations soumises à approbation

OBJET : COMPTE ADMINISTRATIF 2015 CCAS

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur JR Richard, 1^{er} adjoint, délibérant sur le compte administratif 2015 du budget du CCAS, dressé par Monsieur Michel Frison, Maire, après s'être fait présenté le budget primitif 2015 et les décisions modificatives de l'exercice considéré.

1/ lui donne acte de présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi pour l'exercice 2015 :

Libellés Réalisé

Section de fonctionnement



- Dépenses 4 901.36 euros
- Recettes 6 533.33 euros

Résultat global :

Excédent 1 631.91 euros

2/ constate aussi bien pour la comptabilité principale que chacune des comptabilités annexes les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement, du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3/ reconnaît la sincérité des restes à réaliser

4/ vote et arrête les résultats tels que résumés ci-dessus

OBJET : COMPTE ADMINISTRATIF 2015 CAISSE DES ÉCOLES

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur JR Richard, 1^{er} adjoint, délibérant sur le compte administratif 2015 du budget de la Caisse des Écoles dressé par Monsieur Michel Frison, Maire, après s'être fait présenté le budget primitif 2015 et les décisions modificatives de l'exercice considéré.

1/ lui donne acte de présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi pour l'exercice 2015 :

<u>Libellés</u>	<u>Réalisé</u>
Section de fonctionnement	
- Dépenses	57 323.66 euros
- Recettes	63 560.00 euros

Résultat global :

Excédent : 6 236.34 euros

2/ constate aussi bien pour la comptabilité principale que chacune des comptabilités annexes les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement, du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3/ reconnaît la sincérité des restes à réaliser

4/ vote et arrête les résultats tels que résumés ci-dessus

OBJET : COMPTE ADMINISTRATIF 2015 CAMPING

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur JR Richard, 1^{er} adjoint, délibérant sur le compte administratif 2015 du budget du Camping dressé par Monsieur Michel Frison, Maire, après s'être fait présenté le budget primitif 2015 et les décisions modificatives de l'exercice considéré.

1/ lui donne acte de présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi pour l'exercice 2015 :

<u>Libellés</u>	<u>Réalisé</u>
Section de fonctionnement	
- Dépenses	24 524.65 euros
- Recettes	16 516.90 euros
Déficit de	8 007.75 euros

Section d'investissement

- Dépenses	67 751.71 euros
- Recettes	122 273.46 euros
Excédent de	54 521.75 euros

2/ constate aussi bien pour la comptabilité principale que chacune des comptabilités annexes les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement, du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3/ reconnaît la sincérité des restes à réaliser

4/ vote et arrête les résultats tels que résumés ci-dessus

OBJET : COMPTE ADMINISTRATIF 2015 BUDGET DE L'EAU

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur JR Richard, 1^{er} adjoint, délibérant sur le compte administratif 2015 du budget de l'eau dressé par Monsieur Michel Frison, Maire, après s'être fait présenté le budget primitif 2015 et les décisions modificatives de l'exercice considéré.

1/ lui donne acte de présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi pour l'exercice 2015 :

<u>Libellés</u>	<u>Réalisé</u>
Section de fonctionnement	
- Dépenses	137 538.17 euros
- Recettes	145 099.10 euros
Excédent de	7 560.93 euros

Section d'investissement

- Dépenses	33 312.75 euros
- Recettes	151 385.84 euros
Excédent :	118 073.09 euros

2/ constate aussi bien pour la comptabilité principale que chacune des comptabilités annexes les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement, du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3/ reconnaît la sincérité des restes à réaliser

4/ vote et arrête les résultats tels que résumés ci-dessus



OBJET : COMPTE ADMINISTRATIF 2015 BUDGET LOCATIONS SOUMISES A TVA

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur JR Richard, 1^{er} adjoint, délibérant sur le compte

administratif 2015 du budget locations soumises à TVA dressé par Monsieur Michel Frison, Maire, après s'être fait présenté le budget primitif 2015 et les décisions modificatives de l'exercice considéré.

1/ lui donne acte de présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi pour l'exercice 2015 :

<u>Libellés</u>	<u>Réalisé</u>
Section de fonctionnement	
- Dépenses	41 096.23 euros
- Recettes	75 276.27 euros
Excédent de	34 180.04 euros
Section d'investissement	
- Dépenses	0 euros
- Recettes	0 euros

2/ constate aussi bien pour la comptabilité principale que chacune des comptabilités annexes les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement, du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3/ reconnaît la sincérité des restes à réaliser

4/ vote et arrête les résultats tels que résumés ci-dessus

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité,

- approuvent le compte administratif 2015 du budget locations soumises à TVA

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus

OBJET : COMPTE ADMINISTRATIF 2015 BUDGET GÉNÉRAL DE LA COMMUNE

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur JR Richard, 1er adjoint, délibérant sur le compte administratif 2015 du budget général de la commune dressé par Monsieur Michel Frison, Maire, après s'être fait présenté le budget primitif 2015 et les décisions modificatives de l'exercice considéré.

1/ lui donne acte de présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi pour l'exercice 2015 :

<u>Libellés</u>	<u>Réalisé</u>
Section de fonctionnement	
- Dépenses	792 063.14 euros
- Recettes	928 453.31 euros
Excédent	136 390.17 euros
Section d'investissement	
- Dépenses	550 023.01 euros
- Recettes	469 133.87 euros
Déficit :	80 889.14 euros

2/ constate aussi bien pour la comptabilité principale que chacune des comptabilités annexes les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement, du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3/ reconnaît la sincérité des restes à réaliser

4/ vote et arrête les résultats tels que résumés ci-dessus

OBJET : COMPTE DE GESTION 2015.BUDGET GÉNÉRAL DE LA COMMUNE

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2015 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses affectées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2015

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1/ Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2015, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2/ Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

3/ Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

- déclare, à l'unanimité, que le compte de gestion du budget général de la commune dressé, pour l'exercice 2015 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part,

OBJET : COMPTE DE GESTION 2015. BUDGET DU CCAS

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2015 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses affectées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2015

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1/ Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2015, y compris celles



relatives à la journée complémentaire,

2/ Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

3/ Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

- déclare, à l'unanimité, que le compte de gestion du budget du CCAS dressé, pour l'exercice 2015 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part,

OBJET : COMPTE DE GESTION 2015. BUDGET DE L'EAU

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2015 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses affectées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2015

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1/ Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2015, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2/ Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

3/ Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

- déclare, à l'unanimité, que le compte de gestion du budget de l'eau dressé, pour l'exercice 2015 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part,

OBJET : COMPTE DE GESTION 2015. BUDGET LOCATIONS SOUMISES A TVA.

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2015 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses affectées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2015

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1/ Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2015, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2/ Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

3/ Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

- déclare, à l'unanimité, que le compte de gestion du budget locations soumises à TVA dressé, pour l'exercice 2015 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part,

Vote à l'unanimité.

OBJET : COMPTE DE GESTION 2015. BUDGET DE LA CAISSE DES ÉCOLES

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2015 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses affectées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2015

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1/ Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2015, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2/ Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

3/ Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

- Déclare, à l'unanimité, que le compte de gestion du budget de la Caisse des Écoles dressé, pour l'exercice 2015 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part,

Vote à l'unanimité.

OBJET : COMPTE DE GESTION 2015. BUDGET DU CAMPING

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2015 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses affectées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2015

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1/ Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2015, y compris celles



relatives à la journée complémentaire,

2/ Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

3/ Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

- Déclare, à l'unanimité, que le compte de gestion du budget du Camping dressé, pour l'exercice 2015 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part,

Vote à l'unanimité.

OBJET : AFFECTATION DES RÉSULTATS DU COMPTE ADMINISTRATIF 2015 – CAISSE DES ÉCOLES.

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal les résultats du Compte Administratif 2015 du budget de la CAISSE DES ÉCOLES soit un excédent de fonctionnement de 6 236.34 euros.

M. le Maire propose à l'assemblée de maintenir l'excédent de fonctionnement 2015 de 6 236.34 euros en section de fonctionnement du budget primitif 2016 au compte 002 excédent de fonctionnement reporté.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité,

- approuvent, l'exposé de M. le Maire,
- décident de maintenir l'excédent de fonctionnement 2015 du budget de la caisse des écoles de 6 236.34 euros en section de fonctionnement au compte 002 excédent de fonctionnement reporté au budget primitif 2016.

Vote à l'unanimité.

OBJET : AFFECTATION DES RÉSULTATS DU COMPTE ADMINISTRATIF 2015 – CCAS.

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal les résultats du Compte Administratif 2015 du budget du CCAS soit un excédent de fonctionnement de 1 631.91 euros.

M. le Maire propose à l'assemblée de maintenir l'excédent de fonctionnement 2015 de 1 631.91 euros en section de fonctionnement du budget primitif 2016 au compte 002 excédent de fonctionnement reporté.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité,

- approuvent, l'exposé de M. le Maire,
- décident de maintenir l'excédent de fonctionnement 2015 du budget du CCAS de 1 631.91 euros en section de fonctionnement au compte 002 excédent de fonctionnement reporté au budget primitif 2016.

Vote à l'unanimité.

OBJET : AFFECTATION DES RÉSULTATS DU COMPTE ADMINISTRATIF 2015 – BUDGET EAU.

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal les résultats du Compte Administratif 2015 du budget EAU, soit un excédent d'exploitation de 7 560.93 euros et un excédent d'investissement de 118 073.09 euros.

M. le Maire propose à l'assemblée de maintenir cet excédent de fonctionnement 2015 en section de fonctionnement du Budget Primitif 2016, au compte 002 excédent de fonctionnement reporté.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité,

- approuvent, l'exposé de M. le Maire,
- décident de maintenir cet excédent de fonctionnement 2015 en section de fonctionnement du Budget Primitif 2016, au compte 002 excédent de fonctionnement reporté.

Vote à l'unanimité.

OBJET : AFFECTATION DES RÉSULTATS DU COMPTE ADMINISTRATIF 2015 – BUDGET LOCATION SOUMISES A TVA.

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal les résultats du Compte Administratif 2015 du budget locations soumises à TVA, soit un excédent d'exploitation de 34 180.04 euros.

M. le Maire propose à l'assemblée de maintenir cet excédent de fonctionnement 2015 en section de fonctionnement du Budget Primitif 2016, au compte 002 excédent de fonctionnement reporté.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité,

- approuvent, l'exposé de M. le Maire,
- décident de maintenir cet excédent de fonctionnement 2015 en section de fonctionnement du Budget Primitif 2016, au compte 002 excédent de fonctionnement reporté.

Vote à l'unanimité.

OBJET : AFFECTATION DES RÉSULTATS DU COMPTE ADMINISTRATIF 2015 – BUDGET GÉNÉRAL DE LA COMMUNE.

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal les résultats du Compte Administratif 2015 du budget général de la Commune, soit un excédent de fonctionnement de 136 390.17 euros et un déficit d'investissement de 80 889.14 euros.

M. le Maire propose à l'assemblée d'affecter l'excédent de fonctionnement 2015 de 136 390.17 euros à la section d'investissement au compte 1068 au budget primitif 2016.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité,

- approuvent, l'exposé de M. le Maire,
- décident d'affecter les 136 390.17 euros au compte 1068 *excédent de fonctionnement capitalisé* au budget primitif 2016.

Vote à l'unanimité.

OBJET : FIXATION DU TAUX DES TAXES. ANNÉE 2016

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de fixer le taux des taxes pour l'année 2016 de la manière suivante :

Taxe d'Habitation	12.90 %
Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties	13.92 %
Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties	117.29 %
CFE	15.80 %



Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, :

- approuvent, l'exposé de M. le Maire,
- décident de fixer le taux des taxes pour l'année 2016 tel que ci-dessus indiqué.

Vote à l'unanimité.

OBJET : SUBVENTIONS 2016

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal la liste des subventions accordées par la Commune pour l'année 2016

• RASED	140
• Écho des Glaciers	450
• S.P.A.	150
• LA ROCHE/SOUGOU	400
• Foyer de l'Amitié	500
• Patois	300
• La Rive Reine	400
• A.M.A.C.	500
• Coop. scolaire LA ROCHE	2 000
• Comité des Fêtes	1 800
• Croq'Jeux cantine	29 390
• Loisirs et Culture	1 600
• FNACA	150
• ASL des canaux de la Roche de Rame	1 000
• ASL des canaux de Pra Reboul	120
• Saint Hubert Rochoise	300
• Prévention routière	50
• Patrimoine de la Roche de Rame	300
• Actizen	300
• Souvenir français	150
• Amicale des sapeurs pompiers (trail le Sourire d'Aurore)	500
• Association le Sourire d'Aurore	500
• Association Déviation la Roche de Rame	300
• Les restos du cœur	50
• Ligue contre le cancer	50
• 4RC	100
• Collège des Giraudes L'Argentière la Bessée (voyage à Porquerolles)	350
• Collège des Hautes Vallées Guillemestre (voyage en Angleterre)	50
• Collège des Giraudes voyage à Rome	400

TOTAL 42 300 euros

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à la majorité moins 6 abstentions (JF Albrand, D.Allard, F. Flandin, G. Aversa, E. Richard, Odile Péraldo-Carrier)

- Autorisent Monsieur le Maire à verser les subventions énoncées ci-dessus aux associations pour l'année 2016

OBJET : SUBVENTION DE PARTICIPATION AU BUDGET DU C.C.A.S. – ANNÉE 2016

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que pour équilibrer le budget primitif 2016 du C.C.A.S. une participation communale est nécessaire.

Il propose donc de voter une subvention de participation pour l'année 2016 de 7 068.03 Euros.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité,

- approuvent l'exposé de M. le Maire,
- votent une participation du budget communal au budget du C.C.A.S. d'un montant de 7 068.03 euros pour l'année 2016

Vote à l'unanimité.

OBJET : SUBVENTION DE PARTICIPATION AU BUDGET DE LA CAISSE DES ÉCOLES – ANNÉE 2016

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que pour équilibrer le budget primitif 2016 de la Caisse des Écoles, une participation communale est nécessaire.

Il propose donc de voter une subvention de participation pour l'année 2016 de 85 189.66 Euros.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité,

- approuvent l'exposé de M. le Maire,
- votent une participation du budget communal au budget de la Caisse des Écoles d'un montant de 85 189.66 € pour l'année 2016

Vote à l'unanimité.

OBJET : SUBVENTION DE PARTICIPATION AU BUDGET DE L'EAU – ANNÉE 2016

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que pour équilibrer le budget primitif 2016 M49 de l'Eau et faire face aux travaux importants de la recherche de la nouvelle ressource, une participation communale est nécessaire.

Il propose donc de voter une subvention de participation pour l'année 2016 de 7 500 euros.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité,

- approuvent, l'exposé de M. le Maire,
- votent une participation du budget communal au budget de l'eau d'un montant de 7 500 euros pour l'année 2016.

Vote à l'unanimité.



OBJET : BUDGET PRIMITIF 2016. CCAS

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal le budget primitif 2016 du CCAS.

Monsieur le Maire expose la balance générale qui se présente comme suit :

Section de fonctionnement :

- Dépenses	9 500 euros
- Recettes	9 500 euros

Vote à l'unanimité.

OBJET : BUDGET PRIMITIF 2016. CAISSE DES ÉCOLES

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal le budget primitif 2016 de la Caisse des Écoles

Monsieur le Maire expose la balance générale qui se présente comme suit :

Section de fonctionnement :

- Dépenses	95 476.00 euros
- Recettes	95 476.00 euros

Vote à l'unanimité.

OBJET : BUDGET PRIMITIF 2016. BUDGET DU CAMPING

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal le budget primitif 2016 du camping.

Monsieur le Maire expose la balance générale qui se présente comme suit :

Section de fonctionnement :

- Dépenses	26 500.00 euros
- Recettes	26 500.00 euros

Section d'investissement :

- Dépenses	64 164.40 euros
- Recettes	64 164.40 euros

Vote à l'unanimité.

OBJET : BUDGET PRIMITIF 2016. LOCATIONS SOUMISES A TVA.

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal le budget primitif 2016 du Budget des locations soumises à TVA.

Monsieur le Maire expose la balance générale qui

se présente comme suit :

Section de fonctionnement :

- Dépenses	103 480.04 euros
- Recettes	103 480.04 euros

Section d'investissement :

- Dépenses	35 480.00 euros
- Recettes	35 480.00 euros

Vote à l'unanimité.

OBJET : BUDGET PRIMITIF 2016. BUDGET DE L'EAU

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal le budget primitif 2016 du Budget de l'eau. Monsieur le Maire expose la balance générale qui se présente comme suit :

Section de fonctionnement :

- Dépenses	128 732.10 euros
- Recettes	128 732.10 euros

Section d'investissement :

- Dépenses	176 367.28 euros
- Recettes	176 367.28 euros

Vote à l'unanimité.

OBJET : BUDGET PRIMITIF 2016. BUDGET GÉNÉRAL DE LA COMMUNE

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal le budget primitif 2016 du budget général de la commune.

Monsieur le Maire expose la balance générale qui se présente comme suit :

Section de fonctionnement :

- Dépenses	875 248.00	euros
- Recettes	875 248.00	euros

Section d'investissement :

- Dépenses	623 475.14	euros
- Recettes	623 475.14	euros

Vote à l'unanimité.

OBJET : REVERSEMENT DE 40 000 EUROS DU BUDGET « LOCATIONS SOUMISES A TVA » AU BUDGET GÉNÉRAL DE LA COMMUNE

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal la création à compter du 1^{er} janvier 2014 du budget des locations soumises à TVA.

Afin de compenser la perte de ces loyers sur le budget général, un reversement d'une partie de l'excédent de ce nouveau budget d'un montant de 40 000 euros est envisagé pour l'année 2016.

Vote à l'unanimité.



OBJET : TARIFS 2016. CAMPING MUNICIPAL DU LAC

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la demande de Monsieur Corentin LAVILLE ET de Madame Maryline GROSLONG, gérants du Camping Municipal du Lac de modifier les tarifs à compter du 30 avril 2016.

Ils proposent au Conseil Municipal d'adopter les tarifs suivants :

	Du 30/04/2016 au 01/07/2016 Du 27/08/2016 au 30/09/2016	Du 02/07/2016 au 26/08/2016
Emplacement 2 pers/nuit (1 véhicule, 1 tente ou 1 caravane ou 1 camping car)	15.20 €/nuit	16,70 €/nuit
Adulte/nuit	5.10 €/nuit	5.50 €/nuit
Enfant/nuit (de 2 à 10 ans)	3.10 e/nuit	3.50 €/nuit
Enfant (moins de 2 ans)	Gratuit	Gratuit
Véhicule ou tente supplémentaire/nuit	2,70 €/nuit	3,00€/nuit
Forfait randonneur/nuit (1 emplacement 1 personne + 1 tente + 1 vélo ou 1 moto)	9.00 €/nuit	10.50 €/nuit
Animaux (tenus en laisse)	Gratuit	gratuit
Électricité/nuit	3,50 €/nuit (3A-5A) 4,50 €/nuit (10A)	3,50 €/nuit (3A-5A) 4,50 €/nuit (10A)
Machine à laver	5,00 €	5,00 €
Visiteurs/journée (voiture sur parking extérieur)	2 euros	2 euros
WIFI	gratuit	gratuit

Vote à l'unanimité.

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA RÉSERVE SÉNATORIALE ANNÉE 2016. ACHAT D'UNE FRAISE A NEIGE.

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que le déneigement de la commune devient de plus en plus important du fait de nouveaux accès à déneiger : maison des associations, école ...

L'achat d'une fraise à neige paraît indispensable pour mener à bien cette mission.

Un devis a été établi pour un montant de 5 283.88 euros HT.

Monsieur le Maire propose de demander une subvention la plus élevée possible à Madame la Sénatrice au titre de la réserve sénatoriale pour l'année 2016, afin de financer une partie de cet achat.

Vote à l'unanimité.

OBJET : SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC LE SDIS 05 POUR LE RECRUTEMENT D'UN SURVEILLANT DE BAINNADE POUR LA SAISON ESTIVALE 2016.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il a rencontré Monsieur GILLITOS du SDIS 05 au sujet de la possibilité de mettre à disposition par le SDIS d'un surveillant de baignade pour la saison 2016 tous les jours de la semaine.

Une proposition financière a été faite qui s'élève à environ 5 400 euros, cette proposition sera affinée en fonction des dates retenues pour la surveillance du lac.

Cette proposition comprend également le matériel, l'habillement et la visite médicale.

Vote à l'unanimité.

OBJET : ADMISSIONS EN NON VALEUR. BUDGET GÉNÉRAL DE LA COMMUNE

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la demande de Madame la Trésorière d'accepter en admissions en non valeur certaines créances dont le montant est devenu irrécouvrable pour la commune du fait de procédure d'effacements de dettes après procédure de rétablissement personnel ou de liquidations judiciaires.

Le montant proposé en admissions en non valeur pour le budget général de la commune s'élève à 531.54 euros.

Vote à l'unanimité.

**OBJET : Demande de délivrance de coupe affouagère à partager sur pied. Année 2016**

Dans le cadre du document d'aménagement forestier avec l'ONF, Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'il y a lieu de prévoir, l'année 2016 la coupe de la forêt communale ci-après désignée :

- La parcelle 41, située à Bel Pinet, en affouage.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité,

- Décide, d'affecter au partage en nature entre les affouagistes pour la satisfaction de leurs besoins ruraux ou domestiques, la coupe ci-dessus de la forêt communale et en demande délivrance à l'Office National des Forêts,
- Décide que le mode de partage de l'affouage serait fait, conformément à l'article L 145.2 du Code Forestier, de la manière suivante : par tête d'habitant possédant, avant la publication du rôle, un domicile fixe et réel dans la commune.
- Décide de partager les bois sur pied entre les bénéficiaires de l'affouage, l'exploitation s'effectuant sous la garantie de trois habitants solvables choisis ci-après et qui acceptent, à savoir : Messieurs Yan Bavais, Bernard Frison, Gilbert Aversa, soumis solidairement à la responsabilité prévue à l'article L 138-12 du Code Forestier,
- Fixe le délai d'exploitation de leur lot par les affouagistes au 31/12/2016 faute de quoi ceux-ci seront déchus des droits qui s'y rapportent
- Fixe le montant de la taxe d'affouage mise à la charge des affouagistes comme suit : 70 euros.

Vote à l'unanimité.

OBJET : Prescription de révision et de grenellisation du Plan Local d'Urbanisme

Conformément aux dispositions des articles L.123-13 et L.300-2 du code de l'urbanisme, Monsieur Le Maire présente au Conseil Municipal les objectifs attendus, l'opportunité et l'intérêt pour la commune de réviser et de grenelliser le Plan Local d'Urbanisme :

- Tout d'abord d'un point de vue réglementaire car la législation ayant évolué le PLU doit être compatible avec la loi n°2010-788 du 12 Juillet 2010 portant engagement National pour l'Environnement, dite Grenelle II et modifiée par la loi n°2011-12 du 5 Janvier 2011
- Et dans un second temps, la révision du PLU permettra de modifier le règlement du PLU afin de répondre à des difficultés de gestion quotidienne du territoire et des administrés.

VU l'article L.123-13 du Code de l'Urbanisme ;

VU le code de l'urbanisme notamment les articles L 123-1 à L123-20 et les articles R 123-1 et suivants,

Considérant que la révision du PLU aurait un intérêt évident pour une gestion du développement durable communal et que les objectifs attendus de la révision du PLU sont :

- Permettre les conditions pour un développement économique intégré à son environnement sur l'ensemble du territoire
- Assurer l'équilibre entre renouvellement et développement urbain et la préservation des espaces naturels
- Utiliser le sol de façon économe
- Faciliter et accompagner la mixité sociale
- Prévenir les risques naturels et technologiques ainsi que les pollutions et nuisances de toute nature
- Protéger l'environnement et notamment les espaces naturels, forestiers ainsi que les paysages,
- Préserver les activités agricoles et économiques, existantes ou potentielles
- Contribuer à réduire les émissions de gaz à effet de serre
- Contribuer à maîtriser la consommation énergétique et favoriser la production énergétique à partir des énergies renouvelables
- Préserver la biodiversité
- Préserver et remettre en bon état les continuités écologiques

Conformément aux dispositions de l'article L 300-2 du code de l'urbanisme et au vu des objectifs susmentionnés de la révision du Plan Local d'Urbanisme, Monsieur Le Maire expose la nécessité de lancer une procédure adaptée et d'en confier la mission à la commission. À charge pour elle de présenter

Vu le Plan Local d'Urbanisme approuvé par délibération du Conseil Municipal du 03 Août 2011 ;

VU la révision simplifiée n°1 du PLU en cours ;

Le conseil municipal après avoir entendu l'exposé du Maire décide, à l'unanimité,

De prescrire la révision du Plan Local d'Urbanisme sur l'ensemble du territoire communal conformément aux articles R 123-1 et suivants du code de l'urbanisme

De donner autorisation au Maire pour signer tout contrat, avenant ou convention de prestation ou de services concernant l'élaboration technique du PLU,

De solliciter l'aide de l'État, sous forme de dotation pour compenser la charge financière de la commune correspondant à la révision du PLU,

De lancer la concertation prévue à l'article L 300-2 du code de l'urbanisme pendant toute la durée de l'étude et jusqu'à l'arrêt du projet de Plan Local d'Urbanisme ;

Conformément à l'article L. 123-6 du code de l'urbanisme et dans les conditions prévues à l'article L. 111-8 du même code, à compter de la publication de la présente délibération, l'autorité compétente décide de surseoir à statuer sur les demandes d'autorisation concernant des constructions, installations ou opérations qui seraient de nature à compromettre ou à rendre plus onéreuse l'exécution du futur plan.

Conformément à l'article L.123-6 du Code de l'Urbanisme, la présente délibération sera notifiée :

Au préfet et aux services de l'État (STAP, DDT, DREAL, ARS)

Aux présidents du conseil régional et du conseil départemental

Au président de l'autorité compétente en matière d'organisation des transports urbains ;

Au président de l'établissement public de coopération intercommunale compétent en matière de programme local de l'habitat dont la commune est membre

Aux représentants des organismes de gestion des parcs naturels régionaux et des parcs nationaux

Aux représentants de la chambre de commerce et d'industrie, de la chambre de métiers, de la chambre d'agriculture

Aux maires des communes limitrophes



Les récipiendaires de la notification ci-dessus évoquée sont associés à la procédure de révision du Plan Local d'Urbanisme. En outre, conformément aux dispositions de l'article R. 123-17 du Code de l'urbanisme l'Institut National de l'Origine et de la Qualité et le Centre national de la propriété forestière seront également consultés.
Vote à l'unanimité.

OBJET : CRÉATION D UNE COMMISSION MAPA

Vu le décret n° 2011-2027 du 29 décembre 2011 modifiant les seuils applicables aux marchés passés en application du code des marchés publics

Considérant que les collectivités locales peuvent désormais traiter en marché à procédure adaptée (MAPA) les marchés de travaux jusqu'à 5 186 000 € HT.

Il est proposé de créer une commission MAPA qui sera chargée de déterminer, pour les marchés de travaux supérieurs à 25 000 € HT passés sous forme de MAPA, la ou les offres économiquement les plus avantageuses. Elle pourra également proposer au Maire d'engager des négociations avec un ou plusieurs candidats.

Afin de faciliter la gestion de cette nouvelle procédure, il est suggéré au conseil municipal que la composition de la commission MAPA soit identique à celle de la commission d'appel d'offres.

Vu le rapport soumis à son examen,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- décide la création d'une commission MAPA chargée de déterminer, pour les marchés de travaux supérieurs à 25 000 € HT passés sous forme de MAPA, la ou les offres économiquement les plus avantageuses ;
- précise que la commission MAPA pourra proposer au maire d'engager des négociations avec un ou plusieurs candidats ;
- précise que la commission MAPA sera présidée par le président (ou son suppléant) ainsi que de Mmes Odile PERALDO CARRIER, Colette ALBRAND et de Monsieur Daniel ALLARD (membres titulaires), de Messieurs Jean-Robert RICHARD et Jean-François ALBRAND, Mme Frédérique FLANDIN(membres suppléants)
- précise que le président et les 3 membres susvisés auront voix délibérative ;
- précise que les règles de quorum et de convocation de la commission MAPA sont identiques à celles régissant la commission d'appel d'offres ;
- précise que seront convoqués aux réunions de la commission MAPA, à titre consultatif

Le ou les techniciens qui auront travaillé sur le projet ;

Le vice président de la commission concernée par le marché

Le directeur général des services et/ou un collaborateur compétent dans le domaine des marchés publics.

3. Questions Diverses

- **Commerce épicerie**

Jean Robert RICHARD : une annonce a été diffusée afin de rechercher un repreneur pour le local de l'ancienne épicerie.

Michel FRISON précise que la commune donnera la priorité à un commerce équivalent à celui qui existait.

- **Accueil d'une ou deux famille de migrants :**

Michel FRISON précise qu'il a été contacté par une personne de la Fondation Edith Seltzer de Briançon, ainsi que par Mme la Sous-Préfète pour accueillir une ou deux familles de migrants. S'il est tout à fait favorable, il précise néanmoins que l'accueil doit se faire avec une préparation en amont au niveau des familles vivant aux HLM, où ces deux familles pourraient être accueillies. Il serait souhaitable qu'une personne représentant l'association puisse venir présenter au conseil municipal le projet d'accueil et les modalités d'accompagnement de ces familles.

Un travail doit être conduit avec le conseil municipal car les enjeux sont importants. M. le Maire ne souhaite pas que le quartier des HLM soit « guétorisé ». On peut constater par exemple que les abords des bâtiments sont dans un état pitoyable : absence d'espaces verts, plus de goudrons sur les parkings... De plus il ne faudrait pas que la venue d'une famille de migrants engendre des problèmes avec la communauté turque présente majoritairement dans les HLM.

- **L'achat d'un deuxième défibrillateur** est prévu qui restera en mairie, alors que le premier est à la salle polyvalente.
- Une réflexion doit avoir lieu au sein du conseil municipal afin de définir le prêt des salles communales à des associations culturelles au regard de la loi sur la laïcité.
-

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29/04/2016

Présents: Michel Frison, Jean-Robert Richard, Élisabeth Richard, Odile Peraldo Carrier, Frédérique Flandin, Gilbert Aversa,, Jean François Albrand, Agnès Antoine

Pouvoirs: Daniel Allard donne pouvoir à Jean François Albrand
Olivier chienno donne pouvoir à Michel Frison

Absents: Pierre Hildebrandt, David Gautie, Colette Albrand

Frédérique Flandin est élu secrétaire de séance à l'unanimité.



1. Compte rendu du conseil municipal du 01/04/2016:

Vote à l'unanimité.

2. Délibérations soumises à approbation

OBJET : TARIFS DES PEDALOS LOUÉS DANS LE CADRE DE LA DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC DU MICKY BAR. ANNÉE 2016.

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal la délégation de service public de la buvette le MICKY BAR donnée à Monsieur PANCOL Jérémy et Madame PHELIPPEAU Laure.

Dans le cadre d'une DSP, les tarifs des pédalos doivent faire l'objet d'une approbation par le Conseil Municipal.

Il convient, dans ce cadre, de délibérer sur le montant de location des pédalos.

Monsieur PANCOL Jérémy et Madame PHELIPPEAU Laure proposent les montants suivants pour l'année 2016 :

- Une heure de location : 10 euros
- 30 minutes de location : 6 euros

Vu la délibération en date du 3 mars 2016,

Vu la proposition de tarifs de location des pédalos en date du 28 février 2016,

Après en délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, :

- Approuvent l'exposé de Monsieur le Maire
- Approuvent les tarifs proposés ci-dessus.

OBJET : ATTRIBUTION D UN BAIL COMMERCIAL A LA SOCIÉTÉ SARL LIBERTY. SUR LE RIOU.

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal la volonté de Monsieur Paul Emile REYNAUD, gérant de la SARL LIBERTY de reprendre le commerce de la Roche de Rame afin d'ouvrir une alimentation générale.

Il rappelle l'intérêt pour la commune d'un tel projet indispensable pour la vie du village.

Monsieur Le Maire propose de signer un bail à compter du 1^{er} Juin 2016 avec la SARL LIBERTY. En contrepartie de travaux de rafraîchissement, Monsieur Le Maire propose de facturer le loyer à compter de la date d'ouverture du commerce, soit à partir du 15 Juin 2016.

Le montant du loyer mensuel est fixé à 220 euros HT du 15 Juin 2016 au 14 Juin 2018.

Le montant du loyer mensuel est fixé à 300 euros HT à compter du 15 juin 2018 jusqu'à la fin du bail, soit le 14 juin 2025.

Le loyer sera indexé sur l'indice de référence des loyers commerciaux de la deuxième année établi par l'INSEE, une fois par an à la date anniversaire du point de départ du bail.

La caution étant fixée à un mois de loyer soit 220 euros HT les deux premières années puis 300 euros HT l'année suivante.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité,

1. Approuvent l'exposé de Monsieur le Maire
2. Autorisent Monsieur le Maire à signer avec la SARL Liberty un bail commercial de neuf années pour un montant mensuel de 220 euros HT les deux premières années et de 300 euros HT les années suivantes.
3. Prennent note que la mairie se chargera de rédiger le bail commercial

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DANS LE CADRE DE L'ENVELOPPE CANTONALE 2016. ACHAT D UN VEHICULE POUR LES SERVICES TECHNIQUES.

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que le véhicule utilitaire utilisé par les services techniques est en très mauvais état et a plus de 25 ans.

Des réparations urgentes ont eu lieu jusqu'alors mais son état de vétusté fait qu'il ne passe donc pas au contrôle technique.

Il convient donc de le changer de manière très urgente

Plusieurs devis ont été demandés en urgence, le plus intéressant s'élève à un montant de 22 959.00 euros HT pour un véhicule adapté à l'usage souhaité.

Compte tenu de l'urgence à remplacer ce véhicule, la commune souhaite bénéficier d'une dérogation pour l'acquérir le plus rapidement possible et retrouver un fonctionnement normal de ses services.

Monsieur le Maire propose de demander au Conseil Départemental une subvention la plus élevée possible dans le cadre de l'enveloppe cantonale 2016 pour l'achat de ce véhicule.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, :

- approuvent l'exposé de monsieur le Maire
- sollicitent auprès du Conseil Départemental une subvention la plus élevée possible dans le cadre de l'enveloppe cantonale 2016 pour l'achat de ce véhicule.
- sollicitent une dérogation pour acheter de véhicule avant l'obtention de la subvention allouée.

OBJET : ADHÉSION A LA FONDATION DU PATRIMOINE

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal les projets de restauration de la forge et du four de la Fare. Il rappelle que dans ce contexte, il serait opportun d'adhérer à la Fondation du Patrimoine afin de pouvoir engager avec cette association un éventuel partenariat pour les chantiers communaux relatifs à la préservation et restauration du patrimoine.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, :

- approuvent l'exposé de monsieur le Maire

décident d'adhérer à la Fondation du Patrimoine pour un montant de 50 euros

Objet : Convention d'utilisation du Lac Communal de La Roche de Rame par la société Paddle Rock

Monsieur Le Maire informe les membres du conseil municipal que la commune a été sollicitée par l'entreprise Paddle Rock, représentée par Monsieur CAVALIER Yohan, St Antoine 05340 Pelvoux, RCS, qui proposait une



activité sur le Lac de la Roche de Rame pour la saison estivale 2015 ;

Il s'agit de :

Locations de Stand Up Paddle, le concept est de se déplacer sur l'eau debout sur une planche

Monsieur Cavalier avait demandé à Monsieur Le Maire la possibilité de reconduire son activité sur le lac pour la saison 2016.

Monsieur Le Maire propose de reconduire cette activité uniquement pour la saison 2016 en conformité avec la délégation de service public accordé à Monsieur Pancol et Madame Phelippeau pour la gestion du Micky Bar par délibération en date du 03 mars 2016.

Considérant l'attrait touristique de telles pratiques sur le Lac de La Roche de Rame,

Considérant la Délégation de Services Publics du Micky Bar signé le 21 Avril 2016,

Monsieur le Maire propose aux conseillers municipaux d'autoriser la pratique du stand up paddle et des bulles d'air flottante. Il propose l'accès au Lac de La Roche de Rame pour la saison estivale 2016 du 21 mai au 30 Septembre 2016 et la mise à disposition de 5 m² sur la berge ouest du lac à côté du ponton des pédalos.

En contrepartie de cette mise à disposition, la société versera à la commune une redevance de 500 €HT.

Monsieur Le Maire soumet aux conseillers municipaux une convention d'utilisation rappelant les règles de sécurité obligatoires, ainsi qu'un plan de situation du Lac délimitant l'emprise de l'activité sur le Lac.

Après avoir pris connaissance de la convention d'utilisation ainsi que du plan,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, :

- Autorisent Monsieur le Maire à signer la convention d'utilisation avec l'entreprise Paddle Rock de Bulles flottantes et de location de Stand Up Paddle.

3. Questions Diverses

- **Michel FRISON** fait part au conseil municipal de la signature ce matin pour l'achat de plusieurs terrains de la succession d'Aimé Albrand.
- Il précise également que tous les héritiers de la succession d'Adolphe Queyryras sont d'accord pour vendre à la commune la maison et les terrains, qui ont fait l'objet d'une délibération du conseil municipal il y a quelques mois.
- **Michel FRISON** va rencontrer la semaine prochaine la Communauté de Communes afin de définir les conditions de l'étude sur l'hôtel Fourrat.
- Une première réunion a eu lieu sur les pistes d'économie sur la section fonctionnement afin de compenser la baisse des dotations de l'état. Une des pistes serait de travailler sur une éventuelle fusion avec les communes de Freissinières et Champcella. Il souhaite recueillir le sentiment de chacun des conseillers municipaux sur la poursuite de cette réflexion. Après un tour de table, il est souhaité de poursuivre cette demande.
- **Fleurissement du village** : il est décidé de fleurir le centre village et le bord de la RN 94 du bar au commerce.
- L'apéritif du 8 mai aura lieu sur la terrasse de l'espace château s'il fait beau.
- **Odile PERALDO CARRIER** : est-il possible de mettre un panneau de limitation de vitesse à 30 km/h à Pra Reboul car les voitures roulent vite et il y a maintenant de nombreux enfants dans le village.
Michel FRISON : des panneaux sont peu respectés, des barrières en bois sont préférables et plus efficaces. Gilbert Aversa s'en occupe.
- **Agnès ANTOINE** : où en sont les travaux de pose de chalets au camping et les autorisations ?
- **Michel FRISON** : des chalets vont être installés aux emplacements prévus. aucune déclaration de travaux n'est nécessaire car il s'agit d'HLL non considérés comme des immeubles. Un courrier a été envoyé aux gérants du camping. Une visite aura lieu sur place avec les élus pour voir leurs futurs emplacements des chalets.

Associations

Acti Zen

Les activités sportives de l'Association Actizen sont reprises aux heures et jours habituels à la salle des Fêtes de La Roche de Rame sous l'association SPORT SANTÉ ÉCRINS.

A ces activités s'ajoute un cours de «Cross Energy » (circuit training fitness intensif) hommes / femmes le jeudi de 19 H 30 à 20 H 30 à la salle des fêtes de La Roche de Rame »....

RDV au forum des associations le 17 septembre 2016 à Pelvoux.

Contactez Monique WATBLED 06.88.33.20.85

AMAC

Compte rendu de nos activités de ce début d'année 2016

Chers amis,

Le 6 février s'est tenue notre assemblée Générale. 50 personnes, anciens combattants et veuves ont participé à cette réunion. Le rapport moral a été présenté par le président Jean Flandin, le rapport d'activité par le secrétaire Claude Martinez et le rapport financier par le trésorier Guy Vanheule. L'assemblée générale s'est terminée autour de la dégustation du gâteau des rois et de friandises dans la bonne humeur. Des colis de friandises ont été portés aux anciens qui n'ont pas pu se déplacer.

Le 19 mars, en présence du Député Joël Giraud, des conseillers départementaux, des anciens combattants de la FNACA, des élus du canton, des gendarmes et de 10 porte-drapeaux s'est tenue la cérémonie au monument aux morts pour commémorer la fin de la guerre d'Algérie.

C'est avec une grande tristesse que nous avons accompagné notre camarade Laurent Albrand qui nous a quitté à presque 100 ans, nous renouvelons nos sincères condoléances à sa veuve et toute sa famille. 6 drapeaux étaient présents à ses obsèques.

Le samedi 23 avril, nous avons commémoré la journée nationale du souvenir des victimes et héros de la déportation en présence de la municipalité de l'Argentière, de l'association du souvenir français, des anciens combattants, de l'écho des glaciers et de 12 porte-drapeaux.

À la fin de cette cérémonie, 2 films sur le thème de la résistance étaient projetés au foyer culturel avec un témoignage bouleversant de femmes déportées.

La cérémonie du souvenir des victimes et héros de la déportation

Le lendemain, dimanche 24 avril à Briançon, une autre cérémonie commémorative pour le souvenir des victimes et héros de la déportation s'est déroulée en présence de toutes les autorités et de 8 porte-drapeaux, une minute de silence et un dépôt de gerbes ont clôturé cette cérémonie.

La cérémonie du 8 mai au monument aux morts de La Roche de Rame s'est déroulée en présence de M. Le Maire, du député Joël Giraud, du Président de l'Amac, Jean Flandin et de nos porte-drapeaux.

Merci aux conseillers municipaux présents et à l'Écho des glaciers toujours disponibles. Un verre de l'amitié offert par la municipalité a été servi dans le parc du château. Après les cérémonies à l'Argentière et à Saint Martin de Queyrières, les anciens combattants ont partagé un bon repas au restaurant « autour du four ».

Le congrès départemental du centenaire de l'Amac a réuni à Chorges le 22 mai une grande partie des anciens combattants du département et de l'Ubaye. Ce congrès s'est déroulé de 9H30 à 12h30. Onze personnes anciens combattants et veuves de La commune de La Roche de Rame étaient présentes. Les conjointes ont eu droit à une sortie en bateau sur le lac de Serre Ponçon. Nous avons clôturé cette belle journée par un déjeuner qui était excellent dans une bonne ambiance.



La cérémonie du souvenir des victimes et héros de la déportation



deviation-lrdr@hotmail.com
www.deviation-lrdr.fr
Facebook : Deviation-LRDR

1. La vie de DEVIATION-LRDR

Notre association grandit chaque jour : nous sommes aujourd'hui près de 1300 membres dont 350 membres actifs. Mais, grand paradoxe, les ROCHONS ne sont pas assez nombreux à nous supporter.

Rochonnes et Rochons	228	18 %
Résidents des Hautes Alpes (total)	842	65 %
Résidents PACA(total)	1059	82 %

ROCHONNES ET ROCHONS : REJOIGNEZ-NOUS !

Retournez-nous votre adhésion
MERCI D'AVANCE POUR VOTRE AIDE ACTIVE

Vous pouvez le faire

- sur notre site internet www.deviation-lrdr.fr
- en rédigeant un bulletin d'adhésion disponible en Mairie
- sur papier libre adressé à DEVIATION-LRDR, chez Jeff ALBRAND, Le Crozet, 05310 LA ROCHE de RAME

2. Les actions réalisées et les résultats

Après un an d'existence, nous sommes heureux de vous présenter le compte-rendu de notre première assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 4 juin 2016.

Tous les rapports présentés et les propositions faites par votre Conseil d'administration ont été acceptés et votés à l'unanimité des membres présents (30) ou représentés (70).

Tout le détail est sur notre site Internet www.deviation-lrdr.fr

Par ailleurs, nous rappelons ci-après les faits marquants de notre première année d'existence :

→ Entente totale réalisée entre la Municipalité de LA ROCHE-de-RAME et l'Association DEVIATION-LRDR. Que soient vivement remerciés Michel FRISON et tous les membres du Conseil d'Administration de votre association.

→ Accord de principe obtenu par Joël GIRAUD et Michel FRISON auprès de Stéphane BOUILLON (Préfet de Région) pour inscrire la réalisation des études nécessaires à la déviation, dans le Contrat de Plan Etat Région 2015/2020

→ Volonté du Conseil Départemental de « vite organiser une unité départementale sur ce projet car les Hautes-Alpes ne peuvent se permettre d'aller en ordre dispersé »

→ Engagement de la Région PACA pour rendre prioritaire la déviation de la RN94 à La Roche de Rame (lettre de Anne-Marie FORGEUX, déclaration écrite de Chantal EYMEOD, engagements de Christian ESTROSI).

→ Actes très positifs engagés ou organisés par Isabelle SENDRANÉ, sous-préfète, auprès de la DIRMED, de la DREAL, et du Ministère de l'Aménagement du Territoire, de la Ruralité et des Collectivités Territoriales lors de la visite du Ministre Jean-Michel BAYLET en mai 2016.

Tout le détail est sur notre site Internet www.deviation-lrdr.fr

3. Les actions principales à réaliser pendant l'été 2016 :

Nous vous invitons tous à venir prendre le pot de l'amitié en notre compagnie :

- le **vendredi 15 juillet** de 10h30 à 11h30 sur la terrasse du Bar Central
- le **samedi 13 août** de 11h à 12h sur la terrasse événementielle de la Place du Monument

Nous vous proposons de nous rejoindre sur le stand de notre association pendant la brocante du **dimanche 14 août**

D'autres rencontres importantes sont prévues avec

- La Municipalité de La Roche-de-Rame pour décider des prochaines actions de communication
- Les représentants de l'Etat (Philippe COURT et Isabelle SENDRANÉ), les élus de la Région PACA (Chantal EYMEOD et Anne-Marie FORGEUX), Joël GIRAUD, Michel FRISON et Stéphane BOUILLON (nouveau Préfet de Région) pour inscrire la déviation dans le contrat de plan Etat-Région 2015-2020
- Isabelle SENDRANÉ, sous-préfète, avec Michel FRISON pour une réunion de terrain avec la DIRMED



**Fêtons ensemble la première année de l'association,
vous êtes invités à un pot dans le parc du château
le vendredi 13 août de 11h à 12h.**

ASL Canaux de la commune de La Roche de Rame

Merci aux 201 membres de l'ASL et à nos partenaires. Les adhérents par leur travail bénévole et leur investissement personnel (145 corvées et divers travaux spécifiques) permettent aux 20 kilomètres des canaux porteurs d'apporter l'eau d'irrigation de notre commune. Ci-dessous nettoyage par le camion de la COM COM («queue-de-renard» dans canalisation –au Serre).



Attention, ont eu lieu quelques interventions, hors corvées, suite à des débordements; N'encombrez pas le lit du canal; signalez tout dysfonctionnement; Également de gros chantiers d'entretien: déboisement pour permettre l'hélicoptage du matériel nécessaire



à la réfection de l'ouvrage d'art (tuyau suspendu) en acier – 12 mètres linéaires et travail de pelle avec brise roche au CLOT.



Un sinistre par débordement suite à encombrement d'une grille de canal par des déchets (coupe de gazon, bouteille, une couche...) au bord de la nationale (ancienne poste). Merci à tous d'être vigilants. Ne pas hésiter à retirer ce qui peut paraître un obstacle.

L'eau tombe du ciel, mais c'est par le travail bénévole des adhérents qu'elle court sur notre commune pour l'irrigation des parcelles des propriétaires adhérents. Il est donc nécessaire, pour que ce système puisse se péren-

niser que toute personne qui irrigue avec l'eau des canaux soit adhérente à l'ASL.

Merci à tous pour votre participation et bonne irrigation.

Loisirs et Culture

École De Géro - 05310 La Roche -De -Rame - www.loisirs-culture.org

Pendant le week-end de la Pentecôte, nous avons organisé le Criterium National de modélisme naval, sur le lac de La Roche De Rame (habituellement sur le lac d'Eygliers). Cet événement a regroupé plus de 70 compétiteurs, petits et grands, venus de quatre coins de France.

Les six disciplines que compte le Criterium ont vu défiler plus de 200 bateaux. Ce fut 3 jours de fêtes autour de notre Lac, nombreux spectateurs ont répondu présent en venant encourager petits et grands. En marge, nous avons convié le club de véhicules anciens: rétro club Briançonnais a venir exposer quelques voitures ainsi qu'une démonstration de crawler 1/10 et une exposition de semis remorque échelle 1/10 appartenant à un de nos membres.

Notre club était engagé à hauteur d'une quinzaine de jeunes participants ainsi que dix adultes.

QUELQUES RÉSULTATS: nous finissons: 1^{er} par Équipe.

En voile libre jeunes: 1^{er} Thibault FERVEUR, 2^e Marion PASQUALI, 3^e Timeo CELSE,

Voile libre adultes: 1^{er} René REY, 2^e Victorien LEMARIEY, 3^e Fred FLANDIN,

Racers libre 1^{er} Seb GARCIN, 2^e Greg QUATREDENIERS

Cette organisation n'aurait pu être possible sans le concours de l'équipe municipale, le comité des fêtes ainsi que les entreprises comme: ALLAMANO, BELLICAUD, AUTOCARS LES ÉCRINS, LA BOITE A OUTILS, LA SAMSE ...



Un grand MERCI à tous.

Alain CHOPIN, Franck LEROY, Patrick LEMARIEY.



ACTIVITÉS DE CE DÉBUT D'ANNÉE 2016

Les activités du foyer de l'amitié, en ce début d'année 2016, ont débutées par la dégustation du gâteau des rois. Le 16 janvier une après-midi récréative en association avec le patrimoine et la bibliothèque municipale nous a permis d'écouter un poète chanteur très intéressant.

La dégustation des crêpes le 4 février a connu un large succès, plus de 30 personnes ont pu apprécier le don de pâtisseries des dames du foyer.

Notre assemblée générale annuelle s'est déroulée au Catinat Fleuri à Guillestre le 7 février, le conseil d'administration est inchangé, les membres renouvelables ont été reconduits pour 3 ans. Notre assemblée s'est déroulée dans une bonne ambiance et un repas a clôturé cette journée.

Un concours de belote « inter club » avec le club de St-Crépin était organisé le samedi 19 mars à la salle des associations.

Le repas spectacle avec Julie Jourdan du 24 avril a remporté un grand succès, une paella géante a été appréciée de tous.

Une sortie d'une journée a été organisée le 11 mai à Tarascon où nous avons pu visiter le musée de tissus provençal et indien Souleiado, fondé en 1988. L'impression sur étoffe s'instaura en Provence au XVIIe siècle et nous avons eu une visite guidée du château de Tarascon, dressé au bord du Rhône. Cet édifice construit par Louis d'Anjou à partir de 1400 fut terminé par le roi René un demi-siècle plus tard.

Les 37 adhérents participants à cette journée sont revenus enchantés.

Le pique-nique dans le parc du château, le 9 juin, a rassemblé une grande partie des adhérents. Cette journée a clôturé les traditionnelles réunions autour des jeux de cartes des jeudis jusqu'à la réouverture le 29 septembre.

Mais les membres du CA ne resteront pas inactifs puisque cet été pour les fêtes de La Roche ils organisent toujours un grand loto à la salle polyvalente qui se déroulera le 6 août à 20H30.

Nous vendrons les réalisations (tricots, paniers, confitures...) des adhérents au vide grenier du 14 août.

Patrimoine

SORTIE FRAXINELLE

Le 28 mai, huit courageux explorateurs, après avoir traversé au péril de leur vie la route nationale, ont pu découvrir sous le rocher de la Calla une belle station de fraxinelles en pleine floraison.

Cette plante rare est strictement protégée (cf article L'environnement/La flore /les Fraxinelles sur le site de l'association patrimoine-larochederame.fr).

Et en faisant le tour du lac nous avons pu voir l'Hélianthème des Appennins, l'Astragale à calice renflé en vessie, l'Épiaire droite (Stachys recta), le Sceau de Salomon, le Muflier

- ▶ Samedi 9 juillet à 17 h : causerie au bord du jardin des Simples faite par Anne Merry
- ▶ Samedi 16 juillet : sortie au col Néal et retour par le vallon de Pansier pour herboriser avec Claude. Barbecue au Lauzet au retour. Départ du Lauzet 8 H 00.
- ▶ Mardi 19 juillet à 18h salle des associations : Conférence sur les glaciers en souvenir de Louis Reynaud, par son ami glaciologue.
- ▶ Samedi 30 juillet : sortie au lac de l'Ascension pour trouver la borne plantée entre les deux communes, St Martin et la Roche. Départ du Lauzet 8 H 00.
- ▶ Dimanche 7 août : visite guidée de l'église par Elsa Giraud, conférencière, à 15heures
- ▶ Vendredi 12 août : début du jeu de piste à 10h devant la mairie. Résultat et remise des prix à 16h au jardin des Simples.
- ▶ Samedi 13 août et dimanche 14 août : Salon du livre à l'Argentière
- ▶ Ouverture de l'église de la Roche-de-Rame les dimanches suivant de 15 à 18 h : 10 juillet, 17 juillet, 24 juillet, 31 juillet, 7 août, 14 août.



- ▶ Et une exposition de photos de la Roche, en juillet et en août, dans une salle de Lucéo
- ▶ La journée «sentiers » du 30 avril a été aussi laborieuse que conviviale

Foyer de l'Amitié

*Les joueurs en compétition.
Les gagnantes :
Odette Frison et Éliane Assaud*



Pique-nique, parc du château, 9 juin



Patrimoine
Fraxinelle

SAINT LAURENT

SAMEDI 6 AOUT

20h - **LOTO** organisé par le Foyer de l'Amitié à la Salle Polyvalente

JEUDI 11 AOUT

20h30 - Maison des associations, espace château **Projection film**

"Hautes-Alpes 1955" et "Saint-Véran 1942" par la cinémathèque de Gap

VENDREDI 12 AOUT

9h-16h - à partir de 9h, mairie - **Jeu de piste** organisé par l'ass. "Patrimoine"

14h - Espace château - **Concours de boules, en doublette**

Dotation 150 € + fdp : 10 €

14h-18h - Espace château - **Animations pour enfant :**

Châteaux gonflables, jeux en bois

19h30 - Sous chapiteau - Espace château - **Moules/frites**

Sur réservation au 06 12 35 14 88 jusqu'au mardi 9 août inclus - 12 €

Karaoke

exodus animations

SAMEDI 13 AOUT

9h - Espace château - **Concours de boules, tête à tête** - Dotation 75 € + fdp : 5 €

10h - Four des Bruns - **Fabrication et vente de pain** - par l'ass. Patrimoine

14h - Espace château - **Concours de boules, en tripléte**

Dotation 250 € + fdp : 15 €

14h-18h - espace château - **Animations pour enfants :** jeux en bois, maquillage, tir à l'arc par l'ass. "Les Archers des Écrins", modélisme naval par l'ass. "Loisirs et Culture"

16h - Espace château - **Exposition voitures anciennes**

par le "Rétro Club Briançonnais"

17h-18h30 - Chapiteau espace château - Démonstration de **Zumba**, avec Move'z Events

18h30 - Espace château - **Petite restauration**

21h30 - Lac, parking nord - **Batucada** par l'ass. "Toussamba"

22h Lac - **FEU D'ARTIFICE** organisé par la municipalité

22h30 - Sous chapiteau - Espace château - **BAL** avec DJ DISCO 2000

DIMANCHE 14 AOUT

De 6h à 18h

Espace château

VIDE GRENIER

Inscriptions en mairie

au 04 92 20 90 10 ou mairie.rochederame@orange.fr

Vente de pain au stand de l'ass. Patrimoine

Petite restauration

12h - **Repas** sous chapiteau

par "Autour du Four", sur réservation au
06 21 81 07 39 jusqu'au vendredi 12 août inclus

Salade de tomates, oreilles d'ânes,

fromage, charlotte aux fraises,

1/4 de vin, café

15 €